

**Zeitschrift:** Zeitschrift für schweizerische Kirchengeschichte = Revue d'histoire ecclésiastique suisse  
**Herausgeber:** Vereinigung für Schweizerische Kirchengeschichte  
**Band:** 35 (1941)

**Artikel:** Les décanats et paroisses de l'ancien diocèse de Lausanne  
**Autor:** Waeber, L.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-125724>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 17.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Les décanats et paroisses de l'ancien diocèse de Lausanne

Par L. WAEBER.

---

Dans un article du dernier fascicule de la *Revue*, nous avons exposé les modifications qui avaient été apportées, vers la fin du XVI<sup>me</sup> siècle, à la répartition des décanats de l'ancien diocèse de Lausanne. Cette transformation s'était avérée nécessaire depuis que plus des deux tiers des paroisses avaient passé à la Réforme : étaient devenus protestants, en entier, les trois décanats de Lausanne, d'Outre-Venoge et de Berne, (sauf, pour ce dernier, le village d'Ueberstorf). N'étaient demeurés catholiques que les deux décanats de Fribourg et d'Ogo, et encore celui-ci à l'exception des trois paroisses du Pays-d'Enhaut qui, lors du partage du Comté de Gruyères, avaient été attribuées à Berne. Quant aux autres, ils étaient complètement déchiquetés : la Réforme avait été introduite partout où Berne avait pu exercer une pression, que ce fût chez elle ou dans le Pays de Vaud nouvellement conquis ou enfin dans les bailliages qu'elle possédait en commun avec Fribourg — à la seule exception d'une partie de celui d'Orbe-Echallens. Au contraire, ce qui appartenait à Fribourg était demeuré catholique : les Anciennes Terres tout d'abord, mais aussi les districts du Pays de Vaud qui étaient venues s'y ajouter, à la suite d'un arrangement avec Berne, lors de la conquête de 1536. Soleure, après une alerte assez vive, était également restée catholique, et c'est cette ville, raffermie dans son attitude depuis 1532, qui, en 1546, avait soutenu dans sa résistance aux idées nouvelles la châtelainie du Landeron, sa combourgeoise, tandis que, dans le reste du Comté de Neuchâtel ainsi que dans la seigneurie de Valangin, l'influence de Farel l'avait emporté.

Une refonte de la carte du diocèse était donc devenue nécessaire, d'autant plus que l'ancienne répartition décanale remontait jusqu'au moyen âge et plongeait par conséquent ses racines dans une situation politique entièrement modifiée depuis la formation des divers cantons

suisses. Les décanats, de beaucoup antérieurs à cette nouvelle répartition, chevauchaient sur les frontières cantonales, et la scission survenue en matière religieuse faisait maintenant ressortir davantage encore cette anomalie.

Pour permettre au lecteur de se rendre mieux compte de la portée de la transformation opérée vers 1580 et souligner en particulier le principe, suivi alors, de ne constituer, conformément à l'étymologie du mot mais contrairement à ce qui s'était fait autrefois, que des doyennés de dix paroisses, nous avons rappelé la répartition décanale qui était en vigueur chez nous depuis le XIII<sup>me</sup> siècle.

Etant donné le but que nous poursuivions, celui de retracer les modifications introduites dans nos décanats après la Réforme, nous nous en étions tenu aux seules paroisses demeurées catholiques. Nous avons fait cependant deux exceptions : pour le décanat d'Ogo, nous n'avons pas voulu passer sous silence les trois paroisses de Château-d'Oex, Rougemont et Gesseney, devenues protestantes ; nous les avons énumérées avec les autres, afin d'avoir le doyenné d'Ogo tout entier. Nous avons fait de même pour celui d'Avenches, parce que c'était dans ce dernier que se trouvaient les localités, protestantes aujourd'hui, de notre district du Lac. Le lecteur aurait ainsi la possibilité de trouver, réparties entre les décanats de Fribourg, d'Ogo et d'Avenches, toutes les localités fribourgeoises.

On nous a demandé de faire, pour les cantons de Neuchâtel et de Vaud, ce que nous avons fait pour celui de Fribourg, de poursuivre, en d'autres termes, la publication que nous avons commencée. C'est pour répondre à ce désir que nous ajoutons un appendice à notre premier article, ou que plutôt — nous plaçant à un point de vue différent : celui de fournir une contribution à l'histoire de l'ancien diocèse de Lausanne, abstraction faite des destinées ultérieures de ses paroisses — nous publions aujourd'hui la table des autres décanats. Nous ne reviendrons pas sur ceux d'Avenches, d'Ogo et de Fribourg, qui ont déjà paru (ci-dessus, p. 52-59) ; par contre, nous allons reproduire les six autres intégralement, c'est-à-dire en y faisant place également pour les quelques paroisses que, vu les préoccupations qui nous guidaient, nous avons mentionnées déjà dans notre premier article (du bas de la p. 58 jusqu'à la p. 61).

La disposition est exactement la même que précédemment, et c'est pourquoi nous nous contentons de renvoyer aux explications données plus haut (p. 40 à 49) au sujet des manuscrits dont nous avons extrait

ces tables. Ils sont au nombre de 12. Il n'est nullement exclu que, même à s'en tenir aux seules listes complètes, c'est-à-dire à celles qui renferment tous les décanats, on réussisse à en trouver de nouvelles. Il en est deux : celle de 1356 conservée aux archives cantonales de Lausanne et la liste parallèle qui se trouve à la Bibliothèque nationale à Paris<sup>1</sup> que nous aurions pu fusionner en une seule, puisqu'elles sont presque identiques, ne différant l'une de l'autre, en somme, que par des détails d'orthographe ; c'est principalement pour une raison d'ordre typographique que nous les avons reproduites toutes les deux : il fallait s'arrêter à un nombre pair de colonnes, afin de pouvoir les répartir également entre les deux pages dont se composent nos tableaux.

Il est une liste que nous n'avons pas mentionnée et dont nous tenons à dire cependant un mot en terminant. Elle est reproduite dans LAVADE, *Dictionnaire géographique, statistique et historique du canton de Vaud*, Lausanne, 1824, p. 405-07, sous le titre : « Etat ecclésiastique du Diocèse de Lausanne en 1522, extrait du *Tableau de la Suisse*, [de L. Vulliemin], t. III, p. 526-30 et 484 sq. ». En réalité, cette liste n'est pas de 1522 : c'est la reproduction littérale, jusque dans l'ordre selon lequel les paroisses se suivent, de celle de 1493, des archives communales de Lausanne, qui fait l'objet de notre 12<sup>me</sup> colonne, avec simplement les divergences suivantes : elle contient en plus Gléresse, et en moins Ressusdens et Saint-Aubin (Fribourg) ; elle fusionne en une seule les deux paroisses de Granges (Soleure) et Longeau, et dédouble au contraire « Nova-villa » et « St. Alba-Ecclesia » ; elle transforme enfin ou estrope un certain nombre de noms<sup>2</sup>.

Les principes adoptés quant à la manière de transcrire les listes que nous présentons sont les mêmes que ceux qui ont été suivis pour les trois décanats déjà publiés. Nous ne faisons qu'une exception, pour

<sup>1</sup> En réalité, comme nous l'avons expliqué, le manuscrit de Paris contient deux listes : celle des revenus annuels des paroisses, puis celle de la décime exigée de chacune d'elles. Les archives cantonales de Lausanne possèdent, écrite à la machine, une copie, due à M. H. Meylan, de ces deux tables de la Bibliothèque nationale (C III b, 10 bis).

<sup>2</sup> *Chibye* devient Chexbres ; *Septemsalis* : Sassel ; *Siviriaci* : Séveri ; *Muris* : Murat (Muret) ; *Menières* : Mézières ; *Agiez* : Agy ; *Albaaqua* : Aubaigne ; *Roivilla* : Rue-la-Ville (au lieu de Riaz ; l'erreur a été commise par d'autres) ; *Tors* devient Cors ; *Kilchtorf* : Brildorff ; *Lensingen* : Lonfingen ; *Cursselen* : Corselen ; *Agnis* (Anet) : Agris ; *Sisselen* : Chicettens. Notons par contre, en confirmation de l'hypothèse que nous avons formulée, que la liste Lavade, elle aussi, voit Orvin (*Ulfingen*) dans l'énigmatique « Vansingen » de la table de 1493.

la visite de 1416-17 : l'édition qu'en ont donnée les *Mémoires et Documents* (2<sup>me</sup> série, t. XI) laisse au lecteur l'impression que chaque paragraphe débute par un titre, indiquant le nom de la paroisse dont on va lire le recès. C'est le procédé suivi par le scribe pour la visite de 1453 : il commence par inscrire, en assez gros caractères, le nom de l'église paroissiale ou de la chapelle dont il va s'occuper. Dans la visite de 1416-17, au contraire, il n'y a pas de titres ; mais, d'une écriture assez fine et souvent difficile à lire, une main, légèrement postérieure, semble-t-il <sup>1</sup>, a indiqué en marge le nom des paroisses dont il est question dans le texte. Nous avons reproduit le titre — qui n'est donc, en réalité, qu'une indication marginale postérieure — des paragraphes de l'édition de Lausanne. Nous nous en tenons, cette fois-ci, au nom qui se lit dans le texte proprement dit, qui est donc la seule forme primitive <sup>2</sup>.

Des douze listes dont se compose notre tableau, les neuf qui se trouvent en Suisse ont été vérifiées sur le manuscrit original <sup>3</sup> et c'est ce qui explique pourquoi nous nous écartons parfois légèrement, quant à celles qui ne sont pas inédites, de la lecture adoptée par ceux qui les ont publiées.

C'est en particulier devant les problèmes d'orthographe que l'on éprouve de l'embarras. Sans doute, ce sont des questions secondaires ; elles l'étaient du moins pour les auteurs de nos listes, qui, à une ligne de distance, écrivaient différemment le même mot <sup>4</sup>. Aussi bien, dans les tableaux qui vont suivre, est-ce moins la manière dont les noms des localités sont écrits qui intéressera l'historien, que la preuve de l'existence d'une paroisse, attestée à telle date précise, et ordinairement facile à reconnaître, sous la forme qu'elle porte dans le manuscrit, que celle-ci soit une dénomination archaïque ou, au contraire, une altération due à un écrivain étranger au pays ou en outre à la langue qu'on y parlait.

<sup>1</sup> C'est du moins certain pour plusieurs paroisses ; dans quelques autres, (celles du Vallon de Saint-Imier, qui furent visitées par le vice-doyen de cette localité), cette annotation marginale fait défaut.

<sup>2</sup> Dans notre première édition, lorsque le texte du recès contenait une variante qu'il valait la peine de signaler, nous l'avons indiquée en note ; cette fois-ci, nous faisons donc le contraire : nous imprimons la forme attestée par le texte, et, en note, éventuellement, celle qui a été ajoutée en marge.

<sup>3</sup> Nous tenons à remercier M. L. Junod de sa précieuse collaboration au sujet de celles qui sont conservées aux archives cantonales de Lausanne.

<sup>4</sup> Voir, par exemple, dans la visite de 1453, les divergences, assez fréquentes, entre le titre et le texte.

1228                      1275                      1285                      1356-58                      *Idem*                      1361  
*parrochie :*    *curatus de :*    *curatus de :*    *curatus de :*    *curatus de :*    *curatus de :*

Décanat de Lausanne.

S. Petrus <sup>1</sup>	Sancti Petri <sup>2</sup>	Sancti Petri	Sancti Petri	Sancti Petri	Sancti Petri
S. Paulus	Sancti Pauli	Sancti Pauli	Sancti Pauli	Sancti Pauli	Sancti Pauli
S. Stephanus	S. Stephani	S. Stephani	S. Stephani	S. Stephani	S. Stephani
S. Laurentius	S. Laurentii S. Crucis <sup>3</sup>	S. Laurentii S. Crucis	S. Laurentii S. Crucis	S. Laurentii S. Crucis	S. Laurentii S. Crucis
Lustrie	Lustrie	Lustriaci <sup>4</sup>	Lustriaci	Lustriaci	Lustrier
S. Surpiscius					
Vileta	Vileta	Vileta	Villeta	Villeta	Villeta
Pullie	Pullix	Pullye	Pulie	Pullie	Pullie
Oschie <sup>5</sup>	Oschie	Oschie			Oschie
Savinie					
Belmunt	Bello Monte <sup>6</sup>	Belmont			Bello monte
Viti <sup>7</sup>	Vizi	Vizi	Vizi	Vizi <sup>8</sup>	Vizi
Prillie		Prillye	Prilie	Prillie	Prillie
Crissie	Crissye	Crissye	Crissie	Crissie	Crissie
S. Germanus <sup>9</sup>	S. Germano	S. Germani	S. Germani	S. Germani	S. Germano
Maiz <sup>10</sup>	Mayz	Mayz			May

<sup>1</sup> Seul le Cartulaire de 1228 mentionne l'église cathédrale de Notre-Dame de Lausanne, et après en avoir énuméré les autels, il cite, sous la rubrique : « Ecclesie parrochiales », les quatre églises dont nous transcrivons les noms, puis celle de Saint-Jean l'Évangéliste (que nous omettons, puisqu'elle ne relevait pas du clergé séculier, mais de l'hospice du Grand-Saint-Bernard) et enfin les deux chapelles de Saint-Nicolas et de Saint-Martial. Après quoi, sous la rubrique : « Ecclesie decanatus Lausanensis extra civitatem », le Cartulaire énumère les églises de Lutry, Saint-Sulpice, Villette, etc., en précisant, au sujet des deux premières — placées en tête parce que c'étaient des maisons religieuses — qu'il s'y trouvait également une paroisse : « prioratus et parrochia ».

<sup>2</sup> Dans la liste du Vatican, les églises paroissiales de la ville de Lausanne, au lieu d'être énumérées en tête, comme dans les autres tables, sont mêlées à celles du reste du décanat.

<sup>3</sup> Le manuscrit porte : « Gracis ». La Sainte-Croix n'était pas une église, mais un autel à l'intérieur de la cathédrale. Il se trouvait à l'entrée du chœur, appuyé à l'extrémité droite du jubé. Le Cartulaire le mentionne comme troisième parmi les autels latéraux : « altare Sancte Crucis ad quod spectat parrochia civitatis ».

<sup>4</sup> Cette liste de 1285 et de même les cinq suivantes ainsi que celle de 1493 énumèrent séparément le prieur et le curé de Lutry ; la visite de 1416 fournit les précisions suivantes : « ecclesia parrochialis Lustriaci... solum est unum altare constructum extra corum ecclesie prioratus ». Par contre, dans les mêmes tables, il n'est question, pour Saint-Sulpice, que du seul prieuré, et c'est pourquoi nous ne le faisons pas figurer dans ces colonnes. <sup>5</sup> Ouchy.

<sup>6</sup> La liste de 1275 porte en outre, avant Belmont, la mention : « curatus Bovelli Apia », localité qu'on ne réussit pas à identifier.

<sup>7</sup> Vidy.

<sup>8</sup> Dans le manuscrit : *Vizuv.*

<sup>9</sup> St-Germain, localité à laquelle s'est substituée, un peu plus à l'est, celle de Bussigny.

1365	1397	1416-17	1453	1453-75	1493
<i>curatus de :</i>	<i>curatus de :</i>	<i>ecclesia par- rochialis de :</i>	<i>ecclesia par- rochialis :</i>	<i>cures de :</i>	<i>curatus de :</i>
Sancti Petri	Sancto Petro				Sancti Petri
Sancti Pauli	Sancto Paulo				Sancti Pauli
S. Stephani	S. Stephano				S. Stephani
S. Laurentii	S. Laurencio				S. Laurentii
S. Crucis	S. Cruce				S. Crucis
	S. Maryo <sup>11</sup>				Sancti Marii
Lustriaco	Lustriaci	Lustriaci	Lustriacum	Lustrie	Lustriaci
			S. Sulpicius	S. Sulpitii	
Villeta	Villeta	Villeta	Villeta	Viletta	Villete
Pulliaco	Pulliaco		Puliez	Pullie	Pulliaci
	Ochie	Ochie			Ochiaci
			Savigny <sup>12</sup>		
	Bellomonte		Belmont	Belmont	Bellemontis
	Vizi	Vizi	Vizi	Vgi <sup>13</sup>	Vizi
	Prillie	Prillie	Prilliez	Prillie	Prilye
Crissiez	Crissie	Crissie	Crissiacum	Crissie	Crissiaci
S. Germani	S. Germano	S. Germano	S. Germani	S. Germani	S. Germani
	May	May	May	May	Mayo <sup>14</sup>

<sup>10</sup> Mex.

<sup>11</sup> L'église de Saint-Maire est signalée comme prieuré dans le Cartulaire. Les listes de 1356-58 et celle de 1365 ne parlent de même que du prieur de Saint-Maire. Quant à celle de 1361, elle porte en compte la décime de 12 sous payée par le prieur de Saint-Maire « pro se et cura sua ».

<sup>12</sup> Savigny ne figure expressément comme paroisse que dans le Cartulaire. Dans la liste de 1285, vers la fin du décanat de Lausanne, on lit cette mention : « pro Savignye », Dans la visite de 1453, sous le titre « Savigny », (f. 213<sup>v</sup>), il y a malheureusement une lacune : on trouve simplement ces mots : « eadem die (11 octobre) visitaverunt ecclesiam », et la phrase s'arrête là, soit juste avant l'épithète qu'on eût aimé connaître. Il y a tout lieu de croire, à s'en tenir aux formules habituellement employées, que ce mot eût été : « parrochiale ». Cela n'est néanmoins pas absolument certain ; il arrive, en effet, à notre scribe de commencer comme suit un paragraphe consacré à une simple filiale : « visitaverunt ecclesiam seu capellam ». On ne peut non plus déduire un argument de l'importance que le secrétaire a donnée au titre « Savigny » (écrit en caractères identiques, comme grandeur, à ceux qu'il a employés, immédiatement avant, pour Belmont, qui était une église paroissiale), car, dans cette visite de 1453, la manière d'écrire les titres est assez arbitraire : pour certaines paroisses, ils sont notablement plus petits que pour d'autres, et il est des églises filiales ou chapelles qui portent, comme suscription, des caractères plus grands que ceux qui sont usités d'ordinaire, dans le manuscrit de la bibliothèque de Berne, pour les églises paroissiales.

<sup>13</sup> Le copiste n'a pas su lire la fin du mot : il écrit *Vgi*, et fait suivre ces trois lettres de quelques points.

<sup>14</sup> Dans la liste de 1493, à la suite de Mex, avant-dernière paroisse du décanat de Lausanne, on trouve Morrens, qui, dans les tables précédentes, figure dans le décanat de Neuchâtel.

1228 <i>parrochie :</i>	1275 <i>curatus de :</i>	1285 <i>curatus de :</i>	1356-58 <i>curatus de :</i>	<i>Idem</i> <i>curatus de :</i>	1361 <i>curatus de :</i>
Wolflens li vila	Vuouflens	Wiflens la vila			Vouflens vil- la
Escublens	Escublens Chesauz <sup>1</sup>	Escublens Chesauz			Escublens
<b>Décanat de Saint-Imier <sup>2</sup>.</b>					
Salodorensis <sup>3</sup> S. Ymerii <sup>4</sup>	Solodorensis	Solodorensis S. Hymerii	Solodorensis	Solodorensis	Solodorensis
Blummenta Scigie <sup>5</sup>	Blondan Sauci	Blomentana Sauci	Saucey	Saucy	Fumendan Saua <sup>6</sup>
Granges	Granges	Granges	Granges	Granges	Granges
Longieuva <sup>7</sup>	Lunga Aqua	Longa aqua	Longaaqua	Longua Aqua	Longa aqua
Beezna <sup>8</sup>	Bena	Bena	Beyna	Beyna	Biello
Maches <sup>9</sup>	Maches	Maches	Meches	Meches	Machens
Perla <sup>10</sup>	Pelle	Pelle	Pella	Pella	Pelpa
Burguilun <sup>11</sup> Montpottum <sup>12</sup>	Burgollon Monpoton	Burgullon Monpoton	Burgullon	Burgullon	Briguillion

<sup>1</sup> Cheseaux figure dans le Cartulaire, mais dans le décanat de Neuchâtel, tandis que la table de 1275 place cette localité, certainement à tort, dans celui de Vevey. Les listes du 1285 et 1493 mettent Cheseaux dans le décanat de Lausanne ; de même celles de 1356-58, qui ne mentionnent toutefois dans cet endroit qu'une chapelle. Enfin la table de 1397 indique le curé de Cheseaux à deux places : dans le décanat de Lausanne, puis, à nouveau, dans celui de Neuchâtel ; mais cette deuxième mention a été biffée.

<sup>2</sup> Ce décanat, dans le Cartulaire, porte le nom de « decanatus Salodorensis ».

<sup>3</sup> Cf. ci-dessus, p. 59, n. 16.

<sup>4</sup> Exactement : « Capitulum sancti Ymerii cum parrochia sancti Martini ». La première église de Saint-Imier fut celle de Saint-Martin ; celle dédiée à saint Himier ne fut construite que plus tard, mais elle existait déjà, depuis deux siècles environ, au moment de la rédaction du Cartulaire. Les cases laissées en blanc dans cette ligne correspondent aux tables ne mentionnant à Saint-Imier que le seul Chapitre ; la liste de 1285 énumère séparément le Chapitre et le curé. La visite de 1417 s'exprime ainsi : « ecclesia parrochialis de sancto Ymerio, cuius prepositus est curatus. »

<sup>5</sup> Cf. p. 58, n. 9.

<sup>6</sup> Cf. p. 58, n. 10.

<sup>7</sup> Lengnau (Longeau).

<sup>8</sup> Bienne, dont la fondation (début du XIII<sup>me</sup> siècle) était alors toute récente.

<sup>9</sup> Mett (Mache).

<sup>10</sup> Pieterlen (Perles).

<sup>11</sup> Bürglen.

<sup>12</sup> Büttenberg. C'est le nom réservé aujourd'hui à la longue colline qui s'étend, au-dessus de Gottstatt, au nord du canal allant de Nidau à Büren. Il s'y trouvait jadis une église dédiée à saint Barthélemy, ce qui explique la présence, à l'heure actuelle, vers le milieu du Büttenberg, d'une ferme portant le nom de « Bartholomäushof », seul vestige de cette ancienne paroisse. Au sud-ouest de la colline, tout près d'Orpund, existe une ferme appelée Battenberg.

1365	1397	1416-1417	1453	1453-75	1493
<i>curatus de :</i>	<i>curatus de :</i>	<i>ecclesia par- rochialis de :</i>	<i>ecclesia par- rochialis :</i>	<i>cures de :</i>	<i>curatus de :</i>
	Voufflens vil- la Escublens Chesaul	Voufflens vil- la <sup>13</sup> Escublens <sup>15</sup> Chessaul	Voufflens- villa <sup>14</sup> Chesaulx	Vuffleds villa Chesault	Voufflens vil- la Escublens Chesaulx <sup>16</sup>
Solodorensis	Solodoro	Solodorensis	Solodorum <sup>17</sup>	Solodorum	S. Ymerio
	Flumen	Flumendra <sup>18</sup>	Flumental	Flumental	Flumental
Saucey	Sauciz	Sersach ali- as Saucy	Selsach	Selzach	Selsach
Granges	Granges	Granges	Granges, ali- as Grenchen	Granges vel Grenchen	Granges
Longa Aqua	Longaaqua	Longa aqua	Longaaqua alias Lengo <sup>19</sup>	Longa aqua	Longa aqua
Biello	Biello	Biello <sup>20</sup>	Biell	Biellis	Bielo
Maches	Maches	Maches <sup>21</sup>	Mettz	Metz	Mectz
Pella	Pella	Pelles	Parles alias Pieterlen	Perles	Perlys
Burglon	Burguillion Montbotton	Burguillon Buctenberg	Burgillon <sup>22</sup> Buctenberg	Bourgilliong Buitenberg	Burgillon Buttemberg

<sup>13</sup> En marge : « Voufflans villa ».

<sup>14</sup> « Voufflensvilla », en un mot, dans le titre ; dans le texte : « Voufflens la ville ». Après avoir parlé de l'église paroissiale de Voufflens-la-Ville, l'auteur du recès, sous le titre : « ecclesia sive capella in dicto loco de Voufflens la ville fundata », commence son paragraphe par cette déclaration : « Item visitaverunt ecclesiam sive capellam in predicto loco de Voufflens la ville in honore sanctorum Petri et Pauli apostolorum necnon Pancracii fundatam, quam habitatores dicti loci asserunt fore, ut precedens, parrochiale » (f. 301).

<sup>15</sup> « Ecclesia sive capella de Escublens », dit le texte de la visite de 1453 (f. 303<sup>v</sup>), dans le paragraphe consacré à l'église paroissiale de Saint-Sulpice, dont Ecublens est donné comme la filiale. L'église paroissiale d'Ecublens était devenue aussi celle des habitants de Saint-Sulpice, dont le sanctuaire fut réservé désormais aux moines du prieuré de cette localité. (*Dict. hist. du cant. de Vaud*, t. II, p. 625.)

<sup>16</sup> Dans la Dispute de Lausanne sont attestées, par leur curé ou leur vicaire, ou tous deux à la fois ou du moins par leurs prêtres, les paroisses de Saint-Pierre et de Saint-Etienne à Lausanne, et, dans le décanat, celles de « Lustriel », « Villetaz », « Pulliez », « Ochiez », « Belmont », « Vydy », « Saint Germant », « Vuflens la ville », « Ecublem » et « Chesaulx ».

<sup>17</sup> La visite de 1453 mentionne, à la fin du chapitre consacré à Soleure, la paroisse de Zuchwil (*Züchel*), qui faisait partie, en réalité, du diocèse de Constance. Cf. p. 101, n. 1.

<sup>18</sup> Voici le texte de la visite : « visitaverunt ecclesiam parrochiale de Flumendra ultra Solodorum, ultimam curam diocesis in decanatu sancti Ymerii ».

<sup>19</sup> En sous-titre a été ajouté : « Gangnoum » (f. 52<sup>v</sup>).

<sup>20</sup> En marge : Bielloz.

<sup>21</sup> En marge : « Marches ».

<sup>22</sup> En sous-titre : « Bürglenn » (f. 58).

1228 <i>parrochie :</i>	1275 <i>curatus de :</i>	1285 <i>curatus de :</i>	1356-58 <i>curatus de :</i>	<i>Idem</i> <i>curatus de :</i>	1361 <i>curatus de :</i>
Port	Belmont <sup>1</sup>	Por <sup>2</sup>	Parc	Part	Portu
Soz <sup>3</sup>	Soz	Soz	Soz	Soz	Soc
Vilar Warber	Vuibervilar	Vualbervilar	Wasperswille	Wasperville	Wiberg villam
Sisilli	Sisilli	Sisilli	Fisilles	Sisilles	Sesilies
Fenis <sup>4</sup>	Feniz	Fenix	Feniz	Feniz	Fenix
Cerlie	Cellye	Cellye	Cerlye	Cerlye	Cellie
Champlun <sup>5</sup>	Champlon	Champlon			
Anes <sup>6</sup>	Anes	Anes	Anes	Anes	Anes
Choufalli <sup>7</sup>	Chofalli	Choufalli	Chousellems	Chouffelles	Chamfalie
Arins	Sancti Blasii	Sancti Blasii	Sancti Blasii	Sancti Basii	S. Blasio
Curnal		Curnau	Turnauz	Curnaux	Curnauz
Crissie	Cressye	Crissy			Crissie
Nuuruz <sup>8</sup>	Niruos <sup>9</sup>	S. Mauricii de Niruos	S. Mauricii	S. Mauritii	S. Mauricii
Sent Ursen- nos <sup>10</sup>	Alba Eccle- sia	Alba ecclesia			Alba ecclesia
Diessi	Dyessy	Dyessy	Diessi	Diessi	Diessy
Duana <sup>11</sup>	Enau		Tuanna	Tuanna	Duana

<sup>1</sup> Dans le Cartulaire, Belmund figure non pas comme paroisse, mais avec cette mention : « Belmont, solebat esse prioratus » ; le prieuré bénédictin de Belmund avait, en effet, été transféré, peu avant, à l'île de Saint-Pierre. La liste de 1275, qui est la seule à ne pas mentionner Port, est la seule aussi à faire de Belmund une paroisse. La visite de 1453 signale, comme filiale de Port, la « capella (le texte ajoute : « sancti Gengulphi ») de Belmon ». (f. 58.) Il y avait donc lieu, nous a-t-il semblé, de ne pas introduire une nouvelle paroisse : celle de Belmund, dans cette colonne de 1275 et de n'y pas laisser vide, d'autre part, la case de la ligne consacrée à Port.

<sup>2</sup> Les listes de 1285, 1356-8 et 1365 groupent les deux paroisses de Port et de Mache : elles leur donnent, autrement dit, un seul et même curé.

<sup>3</sup> Sutz.

<sup>4</sup> Vinelz (Fenis).

<sup>5</sup> Gampelen (Champion). Cf. ci-dessus, p. 48.

<sup>6</sup> Ins (Anet).

<sup>7</sup> Täuffelen.

<sup>8</sup> Neureux ou Nugerol, localité qui se trouvait près de La Neuveville actuelle, dans la direction du Landeron, et qui fut détruite par un incendie. A une certaine distance de la localité, vers le nord, s'élevait un sanctuaire dédié à saint Maurice et qui devint l'église paroissiale de la bourgade reconstruite, à l'emplacement actuel du faubourg du Landeron.

<sup>9</sup> Cf. p. 60, n. 2.

<sup>10</sup> A Nugerol même se trouvait l'« Alba ecclesia », dédiée à saint Ursanne, et qui était l'église paroissiale.

<sup>11</sup> Douanne (Twann).

<sup>12</sup> Le titre, dans la visite de 1453, porte en réalité deux noms, ou plutôt deux formes du même nom : « Porc » et « Portt » (f. 57<sup>v</sup>).

1365 <i>curatus de :</i>	1397 <i>curatus de :</i>	1417 <i>ecclesia par- rochialis de :</i>	1453 <i>ecclesia par- rochialis :</i>	1453-75 <i>cures de :</i>	1493 <i>curatus de :</i>
Port	Portu	Port	Porc <sup>12</sup>	Perch	Porch
Sutz	Sucz	Such	Sucz <sup>13</sup>		Such
Wallprechtwille	Waprawill	Waperswil <sup>14</sup>	Walperzwil	Ubalspervuil	Wasperwil
Sisilliez	Sisillies	Sisillies <sup>15</sup>	Sizellen <sup>16</sup>	Sisellen	Sisselen
Feniz	Fenix	Fenix	Fenix prope Cerliacum	Foenix	Fenix
Cellie	Cerlie	Cerlie	Cerliez alias Herlach Champion <sup>17</sup>	Cerlie Champion	Cerliez
Anes	Anes	Annes			Agnis
Theoffelon	Tuoffelon S. Blasio	Toufillem S. Blasio	Twfelen <sup>18</sup> S. Blasio de Arans	Tlufflen <sup>19</sup> Arens alias S. Blasii	Thouffelen S. Blasio
	Cornaual Crissie	Cornaual Crissie	Corneulx Crissiez prope Landeron <sup>20</sup>	Cornaux Crissie prope Landeronum	Cornaual Crissyé
Sancto Mau- ritio	Sancto Mau- ricio Alba ecclesia	S. Mauricio prope Landeron Bona villa <sup>21</sup>	S. Mauricii de Landerono Novavilla <sup>22</sup>	Landeronum Nova villa	Landeron Nova villa seu Alba ecclesia
Diesse	Diessi	Diessy	Diesse	Diesse <sup>23</sup>	Dyesse
Tuanna	Duanna	Duanna	Duanna	Douanne	Duana

<sup>13</sup> Ici aussi, dans le titre, ont été juxtaposés deux noms : « Sucz » et « Sutz » (f. 59).

<sup>14</sup> Le scribe avait d'abord écrit : « Umbervuil ».

<sup>15</sup> La paroisse de Siselen ne fait en réalité pas l'objet d'un paragraphe dans la visite de 1417 ; mais, en marge de celui qui est consacré à Walperswil, a été placée cette remarque : « Nota super ecclesia de Sisillies que non fuit visitata ».

<sup>16</sup> Dans le texte : « Sisellen » (f. 84<sup>v</sup>).

<sup>17</sup> Anet ne figure, dans la visite de 1453, que comme filiale de Champion : « visitaverunt ecclesiam sive capellam de Anez (dans le titre, on a ajouté : « ʒunß ») filiolum et membrum... ecclesie parrochialis de Champion » (f. 79).

<sup>18</sup> On a ajouté, à côté du titre : « ʒouffelen » (f. 83<sup>v</sup>).

<sup>19</sup> Lenzbourg a corrigé : « Tauffelen ».

<sup>20</sup> Dans le texte : « ecclesia parrochialis de Crissiaco prope Landeronum » (f. 63).

<sup>21</sup> Contrairement à ce qui a été plusieurs fois répété (*Dict. géogr. de la Suisse*, art. *Neuveville* ; Daucourt, *Dict. histor. des paroisses de l'ancien Evêché de Bâle*, t. IV, p. 26 ; Quartier-la-Tente, *Le canton de Neuchâtel*, IV<sup>me</sup> série, p. 397), Bonneville, nom donné parfois, au XV<sup>me</sup> et XVI<sup>me</sup> siècles, à La Neuveville, ne provient pas de ce que cette bourgade aurait été construite par les habitants de Bonneville, localité qui se trouvait dans le Val-de-Ruz, près d'Engollon et qui fut détruite tout au début du XIV<sup>me</sup> siècle ; M. H. Türler a fait remarquer que Bonneville signifiait simplement : « ville privilégiée » (*Dict. hist. et biogr. de la Suisse*, art. *Neuveville*).

<sup>22</sup> Dans le texte : « visitaverunt ecclesiam parrochiale extra muros ville Noveville dictam Alba Ecclesia » (f. 59<sup>v</sup>).

<sup>23</sup> Corrigé par Lenzbourg sur : « Dusse ».

1228	1275	1285	1356-58	<i>Idem</i>	1361
<i>parrochie :</i>	<i>curatus de :</i>	<i>curatus de :</i>	<i>curatus de :</i>	<i>curatus de :</i>	<i>curatus de :</i>
Ulveins <sup>1</sup>	Ulvens <sup>2</sup>	Ulvens			Ulfingen
Perril <sup>3</sup>	Peril	Peril			Periculo
Sumbaval <sup>4</sup>	Sumbervauz	Sumbevauz <sup>5</sup>			Sembevauz
Corieimunt	Curgemat <sup>6</sup>	Gurgomont	Gurgemont	Gorgemont	Coriomont
Walfelim	Vuaufelin	Vuaufelenz			
	Cortalari <sup>7</sup>	Cortalari	Corcellery	Cortellery	Corthalери

Décanat de Vevey.

		Sasales <sup>8</sup>	Septemsalis	Sales	Septem salis
Blonai <sup>9</sup>	Blonay	Blonay	Blonay	Blonay	Blonay
Viveis	Viviaco	V[iviaco] <sup>10</sup>	Viviaco	Viviaco	Viviaci
Villa nova	Villa Nova	Villa nova	Villanova	Villanova	Ville nove
Muistruo <sup>11</sup>	Mousteros	Monstrues	Mustrue	Mustruez	Mustruouz

<sup>1</sup> Orvin (Ilfingen).

<sup>2</sup> Cette paroisse et la suivante sont groupées dans le manuscrit du Vatican : « curatus de Ulvens et de Peril ».

<sup>3</sup> Péry.

<sup>4</sup> Sombeval, après avoir dépendu de Tavannes, devint paroisse, au XIII<sup>me</sup> siècle, et comprenait aussi Sonceboz et Corgémont.

<sup>5</sup> Dans le manuscrit : « curatus de Gurgomont et de Sumbevauz ». Une autre main a biffé la seconde localité et ajouté : « Sumbevauz non tenetur ».

<sup>6</sup> Cette paroisse et la précédente sont également groupées dans la table de 1275.

<sup>7</sup> Au moyen âge, Courtelary faisait paroisse avec Cormoret.

<sup>8</sup> Cf. ci-dessus, p. 60, n. 3.

<sup>9</sup> Le Cartulaire écrit : « Blonai et parrochia ». Sauf les recès des deux visites, qui ne s'occupent guère des maisons religieuses, ainsi que le Rôle alphabétique, qui n'en signale aucune, toutes les autres listes mentionnent séparément le curé et le prieur de Blonay, que celui-ci figure dans le décanat de Vevey, ou qu'il soit placé en tête ou à la fin du diocèse, sous la rubrique réservée aux monastères, ou qu'on le trouve enfin aux deux places.

<sup>10</sup> Un trou dans le parchemin empêche de lire autre chose que la première lettre.

<sup>11</sup> Montreux.

<sup>12</sup> Nous proposons, non sans hésitation, de voir dans ce Vansingen (le scribe a écrit « *vāfingen* ») une déformation de *Ulfingen*, soit Orvin, qui manque par ailleurs dans cette liste de 1493, alors que, cependant, la paroisse existait certainement.

<sup>13</sup> Dans le texte : « ecclesia parrochialis de Periculo » (f. 56<sup>v</sup>).

<sup>14</sup> Corrigé par Lenzbourg sur : « Peul ».

<sup>15</sup> Sombeval ayant été décimé par la peste, au point de ne plus compter que deux familles, fut rattaché à Corgémont lors de la visite de 1453 : « visitaverunt ecclesiam de Sombevaulx... in qua ad presens nullus est curatus... cuius regimen commiserunt... curato de Corgemont, qui a dicta cura sua ibidem deservit et sub cuius animarum cura sunt duo foci » (f. 83<sup>v</sup>).

1365	1397	1417	1453	1453-75	1493
<i>curatus de :</i>	<i>curatus de :</i>	<i>ecclesia par-</i> <i>rochialis de :</i>	<i>ecclesia par-</i> <i>rochialis :</i>	<i>cures de :</i>	<i>curatus de :</i>
	Urfens	Urfens	Urwen	Orvuen	Vansingen <sup>12</sup>
	Periculo	Periculo	Peril <sup>13</sup>	Peyl <sup>14</sup>	Periculo
	Sembuyauz	Sumnava	Sombevaux <sup>15</sup>	Sombelvaux	
Corgemonte	Corgemont	Corgemont	Corgemont	Corpmont	Corgemont
	Wilsilm	Vuauffellin	Waffelin	Ubafselalin	Waffelin
Cortelay	Cotalery <sup>16</sup>	Cortelary	Cortelary	Cortylary	Cortelari
			Nidaw <sup>17</sup>	Nidolba	Nydova
Septemsalis	Septemsalis	Septemsalis	Septemsalis	Septem sales	Septemsalis
Blonay	Blonay	Blonay	Blonay	Blonay	Blonay
Viviaco	Viviaco	S. Martini de Viviaco	Viviaci <sup>18</sup>	Viviay	Viviaci
Villanova	Villa nova	Villanova	Villanova	Villa nova	Ville nove
Mustruez	Mustreu	Mustruaco	Monstruacum	Mustruacum	Mustruaci

<sup>16</sup> Dans la liste de 1397, pour le décanat de Saint-Imier, en plus des paroisses reproduites dans cette colonne, figurent, disséminés parmi elles et placés surtout vers la fin, les noms suivants : *Chousalies*, *Willevillar*, *Abres*, *Meten*, *Summena* (exactement : s, puis cinq jambages, avec, au-dessus, un trait, soit un signe d'abréviation ou plus probablement de redoublement d'une lettre, et enfin la terminaison *ena*) *Butemberg*, *Selsach* et *Bretelon*. Parmi ces noms, plusieurs ne sont que des doublets : autre forme, allemande — ou française — de celle déjà transcrite plus haut, dans la même colonne, par notre scribe, qui ne se doute pas que les deux noms désignent une seule et même localité : *Chousalies* (au lieu de *Choufalies*) pour Täuffelen ; *Willevillar* (au lieu de *Vualbervilar*) pour Walperswil ; *Meten*, pour Mache ; *Butemberg*, pour *Montpoton* ; *Selsach*, pour *Sauciz*. Aucune paroisse ne manque dans cette colonne, si on la compare avec les voisines. Par ailleurs, quant à l'ordre dans lequel elle les énumère, c'est de la liste du Cartulaire et de celle de 1285 qu'elle se rapproche le plus. Enfin, sans contestation possible, notre scribe a, plus d'une fois, mal lu, ou bien il avait sous les yeux un texte difficile à déchiffrer (et c'est pourquoi il n'y a, semble-t-il, pas d'hésitation à avoir quant à *Wilisim*, qui doit être une déformation de *Walfelim*, soit Vauffelin). Et alors, en tenant compte de ces différents facteurs, nous nous demandons si *Abres* n'est pas une erreur de lecture pour *Arins* (Saint-Blaise), si dans *Bretelon* il ne faut pas reconnaître Pieterlen, soit la forme allemande de Perles ; quant à l'énigmatique *Summena*, serait-ce une déformation analogue à celle que l'on rencontre dans la colonne suivante, soit dans la visite de 1417, qui a écrit « Sumnava » pour Sombeval ?

<sup>17</sup> Voici comment s'exprime, au sujet de Nidau, la visite de 1417, dans une note ajoutée au paragraphe qui est consacré à Bürglen : « In villa de Nydouva est constructa quedam cappellania dicte parrochialis ecclesie [Burgillon] filia ». La visite de 1453 fait un pas de plus, en ce sens que Nidau est donné — ce qui implique en soi une contradiction — comme étant à la fois paroisse et filiale : « visitaverunt ecclesiam parrochiam de Nidaw, que dicitur esse filiola et membrum ecclesie parrochialis de Burglen » (f. 58<sup>v</sup>).

<sup>18</sup> Dans la visite de 1453, le titre a la simple mention : « Viviacum » ; le texte par contre dit : « sancti Martini Viviaci » (f. 194<sup>v</sup>).

1228	1275	1285	1356-58	<i>Idem</i>	1361
<i>parrochie :</i>	<i>curatus de :</i>	<i>curatus de :</i>	<i>curatus de :</i>	<i>curatus de :</i>	<i>curatus de :</i>
<b>S. Leodegarus <sup>1</sup></b>					
Corsie	Corsie	Corsye	Corsiez	Corsie	Corsie
S. Simpho- rianus	S. Sympho- riano	S. Simphori- ani	S. Simphori- ani	S. Simphori- ani	S. Simphori- ano
Attalens	Attale[n]s	Atalens	Attallens	Athalens	Atthalens
Fruenci <sup>2</sup>	Chastel	Chastel	Castello	Castello	Castello
Palasuel	Palaysues	Palaysuos	Pallesieux	Palesue	Palaysuouz
Chastillens <sup>3</sup>	Chastellens	Chastillens	Chastilliens	Chastillens	Chastilliens
S. Martinus ante Oruns <sup>4</sup>	S. Martino ante Orons	S. Martini ante Orons	S. Martini in Vuaudo	S. Martino in Waudo	S. Martino in Waudo
Messereces <sup>5</sup>	Maysieres	Maysieres	Mesieres	Maysieres	Maysieres
Promaisens	Promasens	Promasens	Promasens	Promasens	Promasens
Willens	Willerens	Vuillens	Vulliens	Willens	W[u]lliens
Siens	Siens	Syens	Syens	Siens	Syens
Capp[e]lla Waldana <sup>6</sup>	Chapala	Chapala	Cappella	Chapella	Capella Vou- zanna
S. Cyriacus <sup>7</sup>	S. Ciriaco	S. Cyriaci	S. Cyriaci	S. Ciriaci	S. Ciriaci
Tyerrens	Tyerens	Tyerrens	Tierrens	Tierrens	Tyerrens
Melduns	Melduno	Melduno <sup>8</sup>	Melduno	Melduno	Melduno
Corevont		Corevont			Corevont
Deneisie	Denysie	Denysie	Dynusiez	Dinisiez	Dinisiez
Morlens	Mollens	Mollens	Mollens	Mollens	Mollens
Curtilli <sup>9</sup>	Cultilia	Cultilia	Cultilia	Cultillya	Cultilia
Dunpero <sup>10</sup>	Dompno Pe- tro	Domno Pe- tro	Dompno- petro	Donno Pe- tro	Donno Pe- tro
Billeins	Billens	Billens	Billens	Billens	Billens
Sivrie	Sivrie	Syvrie	Siviryé	Syvirie	Sivirie

<sup>1</sup> Saint-Légier. N'est mentionné comme paroisse que dans le Cartulaire. « Sanctus Leodegarius » figure encore dans la liste de 1285, tout à la fin du décanat de Vevey, mais sans que cette mention soit précédée, comme c'est le cas pour les autres localités, du mot : « curatus de », de sorte qu'on ne sait si le scribe en fait une paroisse ou non. Il y avait, à Saint-Légier, une chapelle dédiée au saint qui a donné son nom à l'endroit : saint Léger, évêque d'Autun, tandis qu'à la Chiésaz, qui forme aujourd'hui commune avec Saint-Légier, se trouvait et se trouve encore l'église paroissiale de Blonay.

<sup>2</sup> Fruence, puis Châtel-Saint-Denis. Cf. p. 60, n. 4.

<sup>3</sup> Châtillens, paroisse à laquelle se rattachait Oron.

<sup>4</sup> Saint-Martin dans la Veveyse, canton de Fribourg.

<sup>5</sup> Mézières-le-Jorat.

<sup>6</sup> Chapelle sur Moudon.

<sup>7</sup> Saint-Cierges.

<sup>8</sup> Dans cette liste de 1285, le curé de Moudon ne figure pas dans le décanat de Vevey mais dans celui de Lausanne, vraisemblablement parce que ce curé était alors Pierre de

1365	1397	1416-17	1453	1453-75	1493
<i>curatus de :</i>	<i>curatus de :</i>	<i>ecclesia par- rochialis de :</i>	<i>ecclesia par- rochialis :</i>	<i>cures de :</i>	<i>curatus de :</i>
Corsie	Corsie	Corsie	Corsiez	Corsiez	Corsye
S. Simphori- ani	S. Simphori- ano	S. Sinphoriano de Chaybry	S. Simphoriani de Chebry <sup>11</sup>	S. Symphoriani Chabres	S. Simphoriani de Cheybre
Attalens	Attalens	Acthallens	Actalens	Attalens	Acthalens
Castello	Castello	Chastel	Castellum sancti Dionisii <sup>12</sup>	Castrum S. Dionosii	Castelli S. Dyoni- sii in Fruentia
Palaisiel	Pallesieu	Pallexiou <sup>13</sup>	Palexieul <sup>14</sup>	Palexieu	Pallesyeux
Chastillens	Chastilliens	Chastilliens <sup>15</sup>	Chastillens	Castillens	Chastilliens
S. Martini in Waudou	S. Martino Waudi	S. Martino in Vuauudo	S. Martini Waudi	S. Martini Vaudi	S. Martini Vaudi
Meysieres	Maisieres pro- pe Joretum	Mexieres pro- pe Joretum	Mexieres	Meziere le Jorat	Mexieres pro- pe Joretum
Promasens	Promasens	Promasens	Promasens	Promasens	Promasens
Villens	Williens	Vulliens <sup>16</sup>	Vuillens	Vuillarens	Vuillens
Siens	Siens	Siens	Suens prope Meldunum	Syrens	Syens
Capella	Capella	Chappalla Voudanna	Capella Vou- danna	Cappella Von- donay <sup>17</sup>	Capella
S. Ciriaci	S. Ciryaco Tierrens	S. Ciriaco Tierrens	S. Ciriacus Tierrens	S. Ciriaci Trenes	S. Ciriaco Tierrens
Melduno	Melduno Corevont	Melduno Corevont	Meldunum Correvont	Meldunum	Melduni Corevont
Denisiez	Denisie	Dinisiez	Denisiez	Denisier	Dinisiez
Mollens	Mollens	Mollens	Mollens	Morens	Mollens
Cultilia	Cultilia	Cultillia	Curtillie <sup>18</sup>	Curtillis	Curtilliis
Dompno Pe- tro	Dompno Pe- tro	Dompno Petro prope Lucens	Dompnuspetrus ante Lucens	Dompni Petri supra Lucens	Dompni Petri supra Lucens
Villens	Billens	Billens	Bellin	Billens	Billens
Suirez	Siviriaco	Siviriaco prope Rotundummontem	Siviriez	Sivirye	Siviriaci

Lasernia, lequel était chanoine de la cathédrale de Lausanne (REYMOND, *Dignitaires*, p. 369).

<sup>9</sup> Curtilles, qui, durant toute l'époque qui fait l'objet de cette étude, comprenait également Lucens.

<sup>10</sup> Dompierre, près de Lucens.

<sup>11</sup> Chexbres avait aussi sa chapelle, attestée dans la visite de 1453 : « Capella de Chebry », filiale de Saint-Saphorin (f. 202<sup>v</sup>).

<sup>12</sup> Dans le texte : « Castellum sancti Dionisii in Fruentia » (f. 183).

<sup>13</sup> En marge : « Palexiauz ».

<sup>14</sup> D'une autre encre, on a ajouté un x à la fin (f. 180).

<sup>15</sup> En marge : « Chastillens ».

<sup>16</sup> En marge : « Wullens ».

<sup>17</sup> Corrigé par Lenzbourg en : « Cappella Vaudanna ».

<sup>18</sup> La dernière syllabe est abrégée dans le titre ; dans le texte : « ecclesia parrochialis de Curtilliis » (f. 171).

1228 <i>parrochie :</i>	1275 <i>curatus de :</i>	1285 <i>curatus de :</i>	1356-58 <i>curatus de :</i>	<i>Idem</i> <i>curatus de :</i>	1361 <i>curatus de :</i>
Granges <sup>1</sup>	Granges	Granges	Granges	Granges	Granges
Mennieres	Menyeres	Menyeres			Menyeres
Chirie <sup>2</sup>	Supra Pi- tram	Suprape- tram	Supra pe- tram	Supra Pe- tram	Supra pe- tram
Combremont <sup>3</sup>	Combremont	Combremont	Combremont	Combremont	Combremont
Muris <sup>4</sup>	Muris	Muris	Muris	Muris	Muris
Chantuoro <sup>5</sup>					
Dummores <sup>6</sup>	Demoret	Demores	Demores	Domeres	Demores
Evonant	Evonant	Evonant	Yvorant	Yvonant	Evonant
Donnelue <sup>7</sup>	Donneluy	Donneluy	Dompneluye	Donoluye	Donneluey
Biolai <sup>8</sup>	Byoley	Byole			Bioley
Sanctus Mar- tinus <sup>9</sup>	Sancto Mar- tino Romont <sup>10</sup>	Sancti Mar- tini Rot[undo monte] <sup>11</sup>	S. Martino de Quercu Romont Montepres- bitero <sup>12</sup>	S. Martino de Quercu Romont Monte Pres- bitero	S. Martini douz Chanoz Rotundo monte Monte Pres- bitero.

#### Décanat de Neuchâtel.

Romani mo- nasterii	Romani mo- nasterii <sup>13</sup>	Romanimo- nasterii	Romani Mo- nasterii	Romano mo- nasterio
------------------------	--------------------------------------	-----------------------	------------------------	------------------------

<sup>1</sup> Granges-Marnand.

<sup>2</sup> Cheiry, puis Surpierre, dont l'église paroissiale : Notre-Dame des Champs, se trouvait, jusqu'à la construction, en 1828-30, de l'église paroissiale actuelle, à un quart-d'heure du village. Cf. p. 60, n. 5.

<sup>3</sup> Combremont-le-Grand.

<sup>4</sup> Murist.

<sup>5</sup> Champtauroz, qui ne figure comme paroisse que dans le Cartulaire. La visite de 1453 signale la chapelle de « Chantoure » (dans le texte : « Chantourez » ; f. 131<sup>v</sup>) comme une filiale de Saint-Martin du Chêne.

<sup>6</sup> Demoret, dont dépendait, comme filiale, la chapelle de Vuissens.

<sup>7</sup> Donneloy, corrigé sur Donnellue.

<sup>8</sup> Bioley-Magnoux.

<sup>9</sup> Saint-Martin du Chêne, bourg aujourd'hui disparu. Il n'en reste plus, sur une colline, à 2 km. au nord de Molondin, qu'une tour (la tour Saint-Martin), avec les vestiges d'un château.

<sup>10</sup> Romont n'était primitivement qu'une tour avec une forteresse, à l'abri de laquelle se construisit, vers le milieu du XIII<sup>me</sup> siècle, la ville actuelle.

La liste du Vatican — mais elle seule — place dans le décanat de Vevey : Rueyres, Essertines et Cheseaux. C'est certainement une erreur pour les trois localités : les deux premières appartenaient au décanat de Neuchâtel — et c'est par conséquent sous ce dernier que nous les faisons figurer, tandis que nous plaçons Cheseaux dans celui de Lausanne, où cette paroisse semble avoir passé (Cf. p. 276, n. 1), après avoir appartenu (Cartulaire) à celui de Neuchâtel.

<sup>11</sup> Un trou dans le parchemin empêche de lire autre chose que les trois premières lettres.

<sup>12</sup> Montpreveyres. Les listes de 1228, 1275, 1285 et 1397 y mentionnent un prieur.

1365	1397	1416-17	1453	1453-75	1493
<i>curatus de :</i>	<i>curatus de :</i>	<i>ecclesia par-</i> <i>rochialis de :</i>	<i>ecclesia par-</i> <i>rochialis :</i>	<i>cures de :</i>	<i>curatus de :</i>
Granges	Granges	Granges	Granges	Granges	Granges
	Menieres	Menieres	Menieres	Menieres	Menieres
Suprape-	Suprape-	Suprape-	B. Marie de	B. Mariæ de	Suprapetram
tram	tram	tram <sup>14</sup>	campis <sup>15</sup>	Campis	
Combremont	Combremont	Combremont	Combremont	Combremont	Combremont
Muris	Muris	Muris	Muris	Muris	Muris
Demores	Demores	Demores <sup>16</sup>	Demoret	Demoret	Demoret
Evonant	Yvonant	Yvonant	Yvonant	Ynonant	Yvonant
Dompnelue	Dompneluye	Dompnelluef <sup>17</sup>	Dompneloye	Dompne Loye	Dompneloyes
	Bioleto	Bioleys Magnyo	Bioleys	Biolleys	Byolens
S. Martino	S. Martino	S. Martino	S. Martini	S. Martini	S. Martini
de Querqu	quercus	quercus	Quercus	quercus	quercus
Rotondo-	Rotundo	Rotondo-	Rotundus-	Rotundus	Rotondi-
monte	monte	monte	mons	mons	montis
Montepres-		Montepres-	Monspres-	Montis brum	Montispres-
bitero		bitero	byter <sup>18</sup>		biterii
	Villar Men-	Villar Men-	Villarmen-	Villardmen-	Villarmen-
	dra	dra	dra	draz	draz <sup>19</sup>
Romanimo-	Romani mo-				Romano mo-
nasterii	nasterii				nasterio <sup>20</sup>

Au contraire, celles de 1356-58 et de 1365 écrivent : « curatus de Montepresbitero sive prior ». Celles de 1361 et de 1493 parlent du seul curé.

<sup>13</sup> Dans cette liste du Vatican, le « curatus Romani monasterii » figure en appendice, sous la rubrique : « super exemptis ». De même Vallorbe (« prioratus de Vualorbes cum parochia ») est placé sous le titre : « isti sunt exempti ».

<sup>14</sup> En marge : « Superpetram ».

<sup>15</sup> Après le paragraphe se rapportant à Notre-Dame des Champs, un autre est consacré à chacune des deux filiales : « capella burgi (texte : « infra burgum ») de Suprapetram », et : « capella de Cherie » (f. 168<sup>v</sup>).

<sup>16</sup> En marge : « Demoret ».

<sup>17</sup> En marge : « Dompneloye ».

<sup>18</sup> Le texte précise : « ecclesiam parrochiam Montispresbiteri et prioratum ibidem contigue existentem visitaverunt » (f. 144), et il est parlé plus bas de la « domus prioratus sive presbiteralis » (f. 144<sup>v</sup>).

<sup>19</sup> Voici les paroisses du décanat de Vevey attestées par la convocation à la Dispute de Lausanne de 1536 : « Byonay » (= Blonay), « Vivey », « Ville nove », « Monstreuz », « Corsiez », « Sansephorim », « Mesieres le Jorat », « Vuilliens », « Siens », « Chapelle Vauldannaz », « Saint Sierge », « Thirrens », « Mauldon », « Courevond », « Dinisiez », « Curtillie » (et aussi « Curtilliez »), « Dompierre », « Granges », « Sourepierrez », « Combremont », « Demouret », « Dompneloyes », « Biolleys », « Saint Martin du Chasne », « Montpreveroz » et « Villard Mendra ».

<sup>20</sup> Dans le Cartulaire sont, comme d'habitude, énumérés en tête les prieurés, soit ceux de Romainmôtier, Vallorbe, Baulmes, Bevais, Corcelles (Corcelles-Cormondèche) et Môtiers. Dans les autres tables (sauf celles qui ne s'occupent pas ou guère des maisons religieuses, soit les listes de 1285 et 1493, ainsi que les deux visites et le Rôle alphabétique),

1228 <i>parrochie :</i>	1275 <i>curatus de :</i>	1285 <i>curatus de :</i>	1356-58 <i>curatus de :</i>	<i>Idem</i> <i>curatus de :</i>	1361 <i>curatus de :</i>
Valorbes	Vualorbes		Vallorbes	Valorbes	
Balmes	Balmis	Balmis	Balmis	Palmis	Balmis
Bevaais	Bevays	Bevayz	Bevez	Bevez	Bevay
Corcales	Corsales	Corsales iux- ta Bevay	Corcellis	Corcellis	Corcellis
Valle traver- sa <sup>1</sup>	Valletraver- sa	Vauxtra- ver <sup>2</sup>	Valletraver- sa	Valle Traver- sa	Valle traver- sa
S.Bricius, scilicet Dombrecon	Dombresson	Dombresson			Dombresson
Engolun	Vigolon	Engolon	Angolon	Angolon	Angolon
Fontanes					
Cofrano <sup>3</sup>					
Fenis <sup>4</sup>	Fenis	Fenix			
S.Surpiscius <sup>5</sup>	S. Sulpicio				
Travers <sup>6</sup>					
Sarreres <sup>7</sup>	Sarreres	Sarreres	Barrieres	Barere	Sarreres
Columbier	Columbyea	Columbier	Collombiez	Collombier	Columberio
Pontrouza <sup>8</sup>	Ponterouza	Pontherousa	Ponterousaz	Ponterousa	Pontherosa
S. Albinus	S. Albino	S. Albino	S. Albini	S. Albini	S. Albini
Concisa	Concysa	Concisa	Concisa	Concisa	Concisa
Binvilar	Bivilar	Binvilar	Bonovillario	Bonno Villa- rio	Bono villa- rio
Unens	Unens	V[nens] <sup>9</sup>	Unens	Unens	Onnens

ces prieurés sont aussi régulièrement mentionnés. (Il n'y a d'exception que pour celui de Vallorbe, dans la table de 1356-58 des archives cantonales de Lausanne et dans celle de 1493.) Nous ne plaçons toutefois un nom dans les cases des six premières lignes de notre tableau que là où un curé est expressément attesté en plus du prieur. Ordinairement, non seulement ils sont désignés comme deux personnages distincts, mais ils figurent dans la liste du décanat à deux places séparées. (Le Cartulaire se sert par contre de sa formule habituelle : « prioratus cum parrochia ».) D'ailleurs, si c'est parfois — par exemple à Romainmôtier — le prieuré qui a donné naissance à la localité, dans d'autres cas — ainsi à Vallorbe et à Môtiers — c'est la paroisse qui semble avoir précédé le monastère ; et si, à Vallorbe, c'était le sanctuaire du prieuré qui servait d'église paroissiale, à Baulmes par contre, à Môtiers — et à Romainmôtier à partir du XV<sup>me</sup> siècle (*Dict. hist. et biogr. de la Suisse*, art. *Romainmôtier*) — il y avait deux églises distinctes, ayant chacune son patron.

<sup>1</sup> Môtiers, dont l'église de Sainte-Marie fut l'église-mère de tout le Val-de-Travers ; elle fut annexée plus tard au monastère de l'endroit : le prieuré de Saint-Pierre de Vautravers.

<sup>2</sup> Dans le manuscrit de Lausanne, ce mot, comme d'autres, est presque effacé.

<sup>3</sup> Lors de la visite de 1416, Coffrane n'était plus qu'une chapelle, filiale de Corcelles-Cormondrèche : « cappella de Confranoz ». Il en était de même lors de la visite de 1453 : « capella (le texte ajoute : « beate Agathe ») de Courffrasne » (f. 73).

<sup>4</sup> Fenin. En 1453, Fenin également n'était plus qu'une chapelle, filiale de Saint-Blaise : « capella de Fenix » ; le texte ajoute : « in valle Rotuli » (f. 29, dans le chapitre consacré à la visite de Serrières).

1365 <i>curatus de :</i>	1397 <i>curatus de :</i>	1416 <i>ecclesia par- rochialis de :</i>	1453 <i>ecclesia par- rochialis :</i>	1453-75 <i>cures de :</i>	1493 <i>curatus de :</i>
	Valorbes				Vallorba
Balmis	Balmis	Balmis	Balmis	Balmis	Balmis
Bevay	Bevay	Bevay	Bevex <sup>10</sup>	Bevex	Bevex
	Corcellis	Corcellis	Corcelles prope Novumcastrum	Corselles prope Novum Castrium	Corselles
Valletraver- sa	Valle tran- verssa	Valle trans- versa	Mostier in Valle Transversa <sup>11</sup>	Moustie in Valle traversa	Vallistra- versa
	Dombresson	Dombresson	Dompbres- son	Dombresson	Dompbres- son
Agolon	Engolon	Engolon Fontannes <sup>12</sup>	Engolon Fontaines	Enrion Fontannes	Angulon Fontannes
	Sarreres	Sarreres	Sarrieres	Serrieres	Serrieres
Columbie	Columberio	Collumberio	Columbier prope Novumcastrum	Colombier	Collumberio
Ponthorsa	Pontherousa	Pontherousa <sup>13</sup>	Pontherousa	Pontherosa	Pontherousaz
S. Albini	S. Albino	S. Albini <sup>14</sup>	S. Albini lacus	S. Albini Lacus	S. Albini lacum
Conscisa	Concisa	Concisa	Concisaz	Consisa	Concise
Bonovillarij	Bono villa- rio	Bono villa- rio <sup>15</sup>	Bonumvilla- rium	Bonvillard	Bono villa- rio
Unens	Unens	Unnens	Onnens	Onnens prope Grandisonum	Onnens

<sup>5</sup> Saint-Sulpice, lors de la visite de 1453, n'est plus qu'une chapelle, filiale de Môtiers (f. 77).

<sup>6</sup> Travers, comme Saint-Sulpice, était desservi par un moine du prieuré de Môtiers. La visite de 1453 n'y mentionne plus qu'une chapelle : « capella beatorum Cosme et Damiani de Travers », filiale de Môtiers (f. 78).

<sup>7</sup> Serrières.

<sup>8</sup> Pontareuse, dont rien ne subsiste aujourd'hui, était, à l'entrée des gorges de l'Areuse, à 2 km. au nord de Boudry, une agglomération de quelques maisons autour d'une église, qui fut, au moyen âge, et qui demeura, jusqu'à la Réforme, le siège de l'une des plus importantes paroisses du décanat de Neuchâtel.

<sup>9</sup> Un trou dans le parchemin empêche de lire autre chose que la première lettre, qui est un V (ou un U, puisque les deux s'écrivaient alors de la même manière). On pourrait songer à Vallorbe, qui manque dans cette table de 1285 ; mais, vu la place occupée dans notre liste, nous inclinons plutôt à reconnaître, dans la paroisse en question, Unens soit Onnens.

<sup>10</sup> Voici comment s'exprime la visite de 1453 : « ecclesia parrochialis de Bevex, ecclesie prioratus dicti loci annexa » (f. 75).

<sup>11</sup> Dans le texte : « ecclesia parrochialis beate Marie de Mostier in Valle transversa » (f. 76<sup>v</sup>).

<sup>12</sup> En marge : « Fontaines ».

<sup>13</sup> En marge : « Pontherosa ».

<sup>14</sup> En marge : « Sancti Albini ultra lacum ».

<sup>15</sup> En marge, mais d'une écriture plus récente : « Bonvillard ».

1228 <i>parrochie :</i>	1275 <i>curatus de :</i>	1285 <i>curatus de :</i>	1356-58 <i>curatus de :</i>	<i>Idem</i> <i>curatus de :</i>	1361 <i>curatus de :</i>
Gies <sup>1</sup>	Gyez	Giez	Giez	Giez	Giez
Champanes	Champagnes	Champagnes <sup>2</sup>			
S. Mauricius	S. Mauricio	Sancti [Maurici] <sup>3</sup>	S. Mauricii	S. Mauricii	
Fie	Fiez	Fiez	Fiez	Fiez <sup>4</sup>	Fiez
Vouzala <sup>5</sup>	Vouzala	Vouzala			
Montanie <sup>6</sup>	Montagnye	Montagnie	Montagnye	Montaignie	Montagnye
Tresovanes	Trescovagnes	Trescovagnes	Trescovagnyes	Trescovaygne	Trescovagnyes
Chanvent	Chanvenz	Chanvenz	Champvent	Chanvent	Chanvent
Pinei <sup>7</sup>	Pine	Pine	Piney	Piney	Piney
S. Christoforus <sup>8</sup>	S. Christophoro	Mastot <sup>9</sup>	Mastoz	Mastoz	Mastot
Rances		Rances	Rances	Rances	Rances
Orba	Orba	Orba	Orba	Orba	Orba
Lineroules	Ligneroules	Ligniroules	Lignyroules	Lygnyeroules	Lignyroules
Baleviu <sup>10</sup>	Bella Aqua	Belle aqua	Bellaaqua	Bella Aqua	Bella aqua
Joni <sup>11</sup>	Jogny	Jogny			Jonie

<sup>1</sup> Giez servit d'église paroissiale pour Grandson jusque vers le milieu du XV<sup>m</sup>e siècle (jusqu'en 1438, d'après le *Dict. hist. du cant. de Vaud*, t. I, p. 757) où elle fut remplacée par celle du prieuré. Lors de la visite de 1453, « Grandissonum » figure encore comme filiale de Giez (f. 227).

<sup>2</sup> Champagne devint ensuite une filiale d'Onnens : « capella, dit la visite de 1453 (le texte ajoute : « Beate Marie ») de Champaigne » (f. 230<sup>v</sup>).

<sup>3</sup> Pour la raison signalée tout à l'heure ci-dessus, à propos d'Onnens (qui vient immédiatement après Saint-Maurice dans le manuscrit de Lausanne), un trou dans le parchemin ne permet de lire que la première lettre et de deviner tout au plus la deuxième.

<sup>4</sup> Le manuscrit porte : « Frez ».

<sup>5</sup> Vugelles-la-Mothe.

<sup>6</sup> Montagny près d'Yverdon, ou Montagny-le-Corbe.

<sup>7</sup> Peney-Vuitebœuf ; ne pas confondre avec Peney-le-Jorat.

<sup>8</sup> Ne pas confondre avec Saint-Christophe du décanat d'Outre-Venoge (infra, p. 296). Il s'agit ici de Saint-Christophe dans la commune de Champvent.

<sup>9</sup> Method avait, dès le XII<sup>m</sup>e siècle, une chapelle dédiée à saint Martin (*Dict. histor. du cant. de Vaud*, t. II, p. 192). Elle devint paroissiale au siècle suivant, et comme cette localité, proche voisine de Saint-Christophe, apparaît dans nos listes exactement au moment où Saint-Christophe en disparaît, il semble tout naturel d'admettre que le siège de la paroisse s'était déplacé. Lors de la visite de 1416, Method était encore église paroissiale et possédait un autel dédié à saint Christophe. En 1453, au contraire, c'est Saint-Christophe qui est paroisse ; et le titre du chapitre qui est consacré à cette localité dans la visite porte cette adjonction : « matrix de Mastod » (f. 231<sup>v</sup>), tandis que, au paragraphe suivant, il est parlé de la « capella (le texte ajoute : « beati Martini ») de Mastod, membrum parrochialis ecclesie sancti Cristofori », chapelle dans laquelle la messe se célébrait non seulement les dimanches et jours de fêtes, mais encore trois fois par semaine (f. 232).

1365	1397	1416	1453	1453-75	1493
<i>curatus de :</i>	<i>curatus de :</i>	<i>ecclesia par-</i> <i>rochialis de :</i>	<i>ecclesia par-</i> <i>rochialis :</i>	<i>cures de :</i>	<i>curatus de :</i>
Gies	Gies	Giez	Giez	Grie <sup>12</sup>	Gye
	S. Mauricio	S. Mauricio prope Grandissonum	S. Mauritii <sup>13</sup>	S. Mauritii	S. Mauricio
Fiez	Fiez	Fiez	Fiez	Fie	Fye
Montaignes	Montagnie	Vougella	Vougellaz	Vengellaz	Vougellaz
	Trescovagnies	Montagniaco <sup>14</sup>	Mon aigny <sup>15</sup> pro- pe Yverdunum	Montagni	Montagnye
Chanvein	Chanvent	Trescognagnies <sup>16</sup>	Trescowaignes	Trescovagnies	Chanvent
Piney	Piney	Chanvent	Champvent	Champvent	Chanvent
Mastot	Mastot	Piney	Espiney	Pigney	Pigney
		Mastod	S. Christofori	S. Christophori de Matto	S. Christofori de Method
Rances	Rances	Rances	Rances	Rances	Rances
Orba	Orba	Orba <sup>17</sup>	S. Germani Orbe	Orba	Orba
Lignieroules	Ligniroules	Lignieroule	Ligneroles	Ligneroles	Ligneroules
Bellaacqua	Bellaacqua	Bella aqua	Bellaacqua	Belle aque	Bella aqua
	Joigny	Joignie	B. Katherine de Hospitalibus <sup>18</sup>	S. Catherinae de Hospitalibus <sup>19</sup>	Jogniis

<sup>10</sup> Ballaigues.

<sup>11</sup> Jougne, en Franche-Comté.

<sup>12</sup> Corrigé en « Gye » par Lenzbourg.

<sup>13</sup> Dans le texte : « ecclesiam parrochiam sancti Mauricii prope Grandissonum visitaverunt » (f. 228).

<sup>14</sup> En marge : « Montagny ».

<sup>15</sup> Dans le texte : « Montagniaci » (f. 285).

<sup>16</sup> En marge : « Trescovengnes ».

<sup>17</sup> La visite de 1416 parle de deux églises à Orbe : a) : « ecclesia parrochialis de Orba, que est extra dictam, in qua adoratur sanctus Germanus » ; b) « ecclesia constructa in dicta villa de Orba in honorem beate Marie virginis, de novo edificata ». La visite de 1453 distingue de même : a) « ecclesia parrochialis sancti Germani Orbe » (dans le texte : « Sancti Germani de Orba, extra muros dicti loci », f. 233), qui est l'église principale ; et b) la « capella in Orba » (dans le texte : « cappella infra villam Orbe », f. 236). L'église de Saint-Germain se trouvait dans la ville haute et servit d'église paroissiale jusqu'au début du XV<sup>m</sup>e siècle, où, après un incendie, l'ancienne chapelle de Notre-Dame fut reconstruite plus grande et supplanta Saint-Germain comme siège de la paroisse. (*Dict. histor. du cant. de Vaud*, t. II, p. 354.)

<sup>18</sup> Voici comment s'exprimait la visite de 1416 : « visitaverunt ... ecclesiam parrochiam Joignie cum eadem de Hospitalibus » ; (quelques lignes plus bas, ce dernier sanctuaire est appelé : « capella Hospitalium »). Le siège de la paroisse dut, au cours de la première moitié du XV<sup>m</sup>e siècle, passer de Jougne aux Hôpitaux. En effet, la visite de 1453 parle de l' « ecclesia parrochialis beate Katherine de Hospitalibus » (f. 217<sup>v</sup>), tandis que, à Jougne, elle ne signale plus que deux chapelles de Saint-Maurice : « capella sancti Mauricii infra burgum Joignie... filiola... predictae parrochialis ecclesie sancte Katherine de Hospitalibus » (f. 218<sup>v</sup>) et « capella sancti Mauricii subtus Joigniam fundata » (f. 219), filiale également de l'église paroissiale des Hôpitaux.

<sup>19</sup> Corrigé par Lenzbourg : « de Hospitalibus ».

1228	1275	1285	1356-58	<i>Idem</i>	1361
<i>parrochie :</i>	<i>curatus de :</i>	<i>curatus de :</i>	<i>curatus de :</i>	<i>curatus de :</i>	<i>curatus de :</i>
Bretoneires <sup>1</sup>					Bretinieres
Arnei <sup>2</sup>					Arnay
Ornie	Orny	Ornye	Ornyez	Ornye	Ornye
Sanctus De- siderius <sup>3</sup>	Sancto Desi- derio	Seint Didier	Sancto Desi- derio	Sancto Desi- derio	Sancto Desi- derio
Esclepeins	Esclepens	Esclepens <sup>4</sup>			Esclepens
Pentala <sup>5</sup>					
Penta	Petita	Penta	Pentha	Pentha	Pentha
Dalens	Dallens	Dallens	Dalliens	Daillens	Dalliens
Soulens	Soulens	Soulens	Soulens	Soulens	Soulens
Bussens <sup>6</sup>					
Chesaus <sup>7</sup>					
Ascens <sup>8</sup>	Astens	Ascens	Ascens	Ascens	Ascens
Morrens <sup>9</sup>	Morrens	Morrens	Morrens	Morrens	Morrens
Botens	Botens	Botens	Bottens	Bothens	Bottens
Pollie <sup>10</sup>	Pellye	Pollie	Polye	Poile	Polie
Donmartin <sup>11</sup>	Dompno Martino	Domno Mar- tino	Dompno Martino	Donno Mar- tino	Domno Mar- tino
Sugnens	Sugnens	Sugnens	Sugnyens	Sugnyens	Sugnyens
Fei <sup>12</sup>		Fe			
Berchie	Berchie <sup>13</sup>	Berch[ie] <sup>14</sup>	Berchie	Berchie	Berchie
Ruveri <sup>15</sup>	Ryoure <sup>16</sup>				

<sup>1</sup> Il n'est plus question de Bretonnières et d'Arnex comme paroisses jusqu'à la liste de 1361. Celle de 1275, tout à la fin, sous la rubrique : « hec sunt nomina illorum qui non solverunt quia reditus eorum 7 libras Turonensium non excedunt », contient, pour le diocèse de Lausanne, les trois noms suivants : « capellanus de Breteneres, de Arnay, de Agyz ».

<sup>2</sup> Arnex, dans la commune de Romainmôtier, et non pas celui de la commune de Coppet.

<sup>3</sup> Saint-Loup, dans la commune de Pompaples. Jusque vers le milieu du XVI<sup>me</sup> siècle, cette localité s'appela Saint-Didier (*Dict. hist. du cant. de Vaud*, t. II, p. 602).

<sup>4</sup> Les deux listes de 1356-58 ne signalent à Esclépens qu'un prieur.

<sup>5</sup> Penthalaz est placé dans le décanat d'Outre-Venoge (cf. infra, p. 298) par les listes de 1275, 1285, 1361 et 1493.

<sup>6</sup> Après avoir été le siège d'une paroisse, Boussens dépendit probablement de Sullens (*Dict. hist. du cant. de Vaud*, t. I, p. 278) puis de Cheseaux (*Dict. hist. et biogr. de la Suisse*, art. *Boussens*).

<sup>7</sup> A partir de la liste de 1275, Cheseaux passe dans le décanat de Lausanne (cf. ci-dessus, p. 276, n. 1).

<sup>8</sup> Assens, qui était l'une des plus grandes paroisses du décanat de Neuchâtel.

<sup>9</sup> Morrens, dans le district d'Echallens.

<sup>10</sup> Poliez-le-Grand.

<sup>11</sup> Dommartin.

<sup>12</sup> Fey.

<sup>13</sup> Le manuscrit du Vatican porte, en réalité : *Bohie*, mais, au f. 47, la paroisse est désignée correctement : *Berchie*.

<sup>14</sup> C'est le même trou, déjà signalé au sujet de Saint-Maurice et d'Onnens, qui empêche de lire (les trois paroisses se suivent dans ce manuscrit) la dernière syllabe de Bercher.

1365	1397	1416	1453	1453-75	1493
<i>curatus de :</i>	<i>curatus de :</i>	<i>ecclesia par- rochialis de :</i>	<i>ecclesia par- rochialis :</i>	<i>cures de :</i>	<i>curatus de :</i>
	Bretoneres Arnay				Bretonyeres Arney
Ornier	Ornie	Ornie	Ornier	Ornie	Ornyer
Sancto Desi- derio	Sancti Desi- derii	Sancto Desi- derio	S. Deside- rius <sup>17</sup>	S. Desiderii prope Serratam	S. Desiderio
Esclepens	Esclepens Penthala	Escleppens Pentalla <sup>19</sup>	Escleppens Penthalaz <sup>20</sup>	Estlipens <sup>18</sup>	Escleppens
Pentha	Pentha	Penta <sup>21</sup>	Penthaz	Panthas	Penthaz
Dalliens	Dallions	Dalliens <sup>22</sup>	Dailiens	Dalliens <sup>23</sup>	Dalliens
Soulens	Soulens	Soulens	Sulens	Sulens	Sulens
Ascens	Ascens	Ascens	Ascens	Astens <sup>24</sup>	Ascens
Morrens	Morrens Bottens Polie	Morrens Boctens Polie loz grant	Morrens Boctens Puliez le grant	Mollens Bottens Pulliez	Morrens <sup>25</sup> Boctens Pullie le grant
Dompno Martino	Dompno Martino				
Sugniens	Sugnyens	Sugniens	Sugnyens Fiez <sup>26</sup>	Sugniens	Sugnyens
Berchiez	Berchie	Berchie <sup>27</sup>	Berchie	Beriche	Berchie

<sup>15</sup> Rueyres, dont la chapelle de Notre-Dame, paroissiale en 1228, n'était plus, lors de la visite de 1453, qu'une filiale de Bercher : « capella de Ruere » (f. 139).

<sup>16</sup> La liste de 1275 est la seule à mentionner, dans le décanat de Vevey (cf. ci-dessus, p. 284, n. 10), après le curé de Bioley-Magnoux, celui de *Ryoure*, localité qui ne saurait être Rueyres près de Chardonne, ni Rueyres des bords du lac de Bret (qui n'ont jamais été des paroisses, mais le siège de deux monastères de Prémontrés : un couvent de femmes dans le premier et un couvent d'hommes dans le second). Nous plaçons par conséquent le « Ryoure » du manuscrit du Vatican dans le décanat de Neuchâtel et non pas dans celui de Vevey.

<sup>17</sup> Dans le texte : « ecclesia parrochialis sancti Desiderii prope Serratam » (f. 239).

<sup>18</sup> Lenzbourg corrige : « Esklepens ». <sup>19</sup> En marge : « Penthala ».

<sup>20</sup> Penthalaz figure comme église paroissiale dans la visite de 1453 (f. 275) bien que M. l'abbé Gremaud ait omis de la signaler dans le très succinct résumé de la visite qu'il nous a donné (*Mémorial de Fribourg*, t. IV, p. 314).

<sup>21</sup> En marge : « Pentha ». <sup>22</sup> En marge : « Dailiens ».

<sup>23</sup> Le scribe avait, comme plus bas pour Echallens, mis, au lieu des deux dernières lettres, un *d* suivi d'une abréviation ; nous reproduisons le mot tel qu'il a été retouché par Lenzbourg.

<sup>24</sup> Lenzbourg corrige : « Assens ».

<sup>25</sup> Morrens est placé en réalité, dans cette liste de 1493, dans le décanat de Lausanne. (Cf. ci-dessus, p. 275, n. 14.)

<sup>26</sup> On a ajouté plus tard, à côté du titre, le mot : « Fay » (f. 282).

<sup>27</sup> En marge : « Berchier ».

1228 <i>parrochie :</i>	1275 <i>curatus de :</i>	1285 <i>curatus de :</i>	1356-58 <i>curatus de :</i>	<i>Idem</i> <i>curatus de :</i>	1361 <i>curatus de :</i>
Warens	Vuarens	Vuarens	Vuarens	Vuarens	Warens
Parlie <sup>1</sup>	Pallye	Pallye	Pallye	Paillie	Palie
Orsens	Orsens	Orsens	Orsens	Orsens	Orsens
Crosnai	Crogney	Crogney	Cronay	Cronay	
Ursins <sup>2</sup>	Ursins	Ursins	Ursins	Versins	Ursins
Everdun	Yverdon	Yverdon	Yverduno	Yverduno	Yverduno
Grissie <sup>3</sup>	Crissye	Crissye	Grissie prope Belmont <sup>4</sup>	Grissiez prope Belmont	Grissye
Essertines	Essertines <sup>5</sup>	Essertines	Essertines	Essertines	Essertines
Corzales	Corsales juxta Chavornay	Corsales iuxta Chavornay	Corcellis supra Chavornay	Corcellis supra Chavornayum	Corcellis
Espindes	Espindes	Espindes	Espendes	Espendes	Espendes
Chavornai	Chavornay	Chavornay	Chavornay	Chavornay	Chavornay
Vilaret <sup>6</sup>					
Eschallens	Eschallens	Eschallens			Eschallens
Guimuens li vila	Gumens	Gumens	Gumens	Gumens	Gumuens
Gumuens li Chastez <sup>7</sup>					
Pantereas <sup>8</sup>		Pantereas			Panthereas
Ouleins <sup>9</sup>	Oulens	Oulens	Oulens	Oulens	Oulens
Baioies <sup>10</sup>	Baoes	Baoes	Baoyes	Bayoches	Bayoes
Beteins <sup>11</sup>					
	Novi Castri <sup>12</sup>	Novi castri	Novocastro	Novo Castro	Novicastri

<sup>1</sup> Pailly.

<sup>2</sup> Ursins.

<sup>3</sup> Gressy.

<sup>4</sup> Belmont avait une chapelle dédiée à saint Nicolas ; elle est attestée lors de la visite de 1453 : « capella Bellimontis » ; (dans le texte : « Capella beati Nicolai infra burgum Bellimontis », f. 284).

<sup>5</sup> Nous plaçons Essertines dans le décanat de Neuchâtel, bien que cette liste de 1275 mette, à tort, cette paroisse dans celui de Vevey. Cf. ci-dessus, p. 284, n. 10.

<sup>6</sup> On lit dans le *Dict. hist. du cant. de Vaud*, t. II, p. 771 : « Le Villaret indiqué en 1228 comme une paroisse n'est certainement pas la localité actuelle du Villaret. Il s'agit ici probablement de Villars-le-Terroir » ; et, p. 777 : « un acte de 1227 qui mentionne Villaret devant Gumuens ne peut laisser aucun doute à cet égard ». Nous n'en sommes pas convaincu. Cf. ci-dessus, p. 50, n. 1, et, dans le dictionnaire que nous venons de citer : t. I, p. 777. L'ordre dans lequel les paroisses se suivent dans le Cartulaire ne permet pas de trancher entre les deux hypothèses. Notons, à tout hasard, que la visite de 1453 mentionne, comme filiale d'Echallens, la chapelle de Villars-le-Terroir (« capella de Villar loz terrour » ; f. 279).

<sup>7</sup> Goumoëns-le-Châtel, ancien nom du village et du château de Saint-Barthélemy. Les moines de Romainmôtier, qui possédaient des terres à Goumoëns-le-Châtel, y avaient fait construire, au pied du château, une chapelle dédiée à saint Barthélemy. Après avoir été le siège d'une paroisse, cette chapelle fut rattachée à l'église d'Assens.

<sup>8</sup> La chapelle de Penthéraz, filiale tout d'abord de Goumoëns-la-Ville, devint paroissiale dès la fin du XII<sup>me</sup> siècle (*Dict. hist. du cant. de Vaud*, t. II, p. 442).

1365	1397	1416	1453	1453-75	1493
<i>curatus de :</i>	<i>curatus de :</i>	<i>ecclesia par-</i> <i>rochialis de :</i>	<i>ecclesia par-</i> <i>rochialis :</i>	<i>cures de :</i>	<i>curatus de :</i>
Vuarens	Warens Palie	Warens Palie <sup>13</sup>	Warens Pailliez	Vuarens Paillie	Warens Palyez
Orsens	Orsens	Orsens	Orsens	Orsens	Orsens
Cronnay	Cronay	Cronay	Cronay	Cronay	Cronay
Ursins	Ursins	Ursin <sup>14</sup>	Ursin	Visin	Ursin
Yverduno	Yverduni	Yverduno	Yverdunum <sup>15</sup>	Yverdon	Yverduno
Gressiez	Grissie	Gressiez	Grissiez	Grissie	Grissiez
Essertines	Essertines Corcellis	Corcellis <sup>16</sup>	Corcelles pro- pe Orbam		Corcelles
Espendes Chavornay	Espindes Chavornay	Espendes <sup>17</sup> Chavornay	Espendes Chavornay	Espendes Chavorney	Espendes Chavornay
Gumoens	Eschallens Gumuens villa	Eschalens Gumoens la villa <sup>19</sup>	Eschallens Goumens- villa	Eschalens <sup>18</sup> Goumens Villa	Eschallens Gumens villa
	Pantherea	Pantherea	Panthereaz	Pantheraz	Panthereaz
	Oulens	Oulens	Oulens	Oullens	Oulens
Baioes	Bayoes	Bayoez	Bayoes	Bayois <sup>20</sup>	Bayoes
Novo castro	Novo castro	Novi castri	Novicastri	Novum Castrum	Novicastri

<sup>9</sup> Oulens, dans le district d'Echallens ; ne pas confondre avec Oulens dans la commune de Lucens.

<sup>10</sup> Bavois.

<sup>11</sup> Bettens. Au f. 4<sup>v</sup> du Cartulaire, parmi les maisons du Grand-Saint-Bernard, figure le prieuré de « Betens ». Dans la liste de 1285, se trouve la simple mention : « pro Betens » (au lieu de la formule habituelle : « curatus de... ») ; à cette date, ce n'était donc, vraisemblablement, pas une paroisse. Enfin, la table de 1397, tout à la fin du décanat de Neuchâtel, signale le prieur de Bettens.

<sup>12</sup> L'église collégiale de Neuchâtel est attestée dès 1185 (*Dict. hist. et biogr. de la Suisse*, art. *Neuchâtel*) ; mais, bien que la ville ait fourni le nom du décanat, dans le Cartulaire, la paroisse n'est pas mentionnée.

<sup>13</sup> En marge : « Paillie ».

<sup>14</sup> Plus exactement, le manuscrit porte : *ursun̄*, et, en marge : *ursyn*.

<sup>15</sup> Dans le texte : « ecclesia parrochialis beate Marie de Yverduno » (f. 286).

<sup>16</sup> Plus haut (f. 20<sup>v</sup>) : « Corcellis prope Chavornay ». C'est à tort que la table alphabétique de la visite de 1416 (*Mém. et Doc.* 2<sup>me</sup> série, t. XI, p. 255) voit Corcelles-le-Jorat dans ce « Corcellis ».

<sup>17</sup> En marge : « Espendez ».

<sup>18</sup> Cf. ci-dessus, p. 61, n. 14.

<sup>19</sup> Exactement, dans le texte : *gum̄ la villa*, et, en marge : *gommens la ville*.

<sup>20</sup> Corrigé par Lenzbourg en : « Bavois ».

1228	1275	1285	1356-58	<i>Idem</i>	1361
<i>parrochie :</i>	<i>curatus de :</i>	<i>curatus de :</i>	<i>curatus de :</i>	<i>curatus de :</i>	<i>curatus de :</i>
	S. Martini de Rail <sup>1</sup>	S. Martini de Ruil <sup>2</sup>			S. Martini de parris <sup>3</sup> Agiez <sup>4</sup> Moncherant

Décanat d'Outre-Venoge.

Cossonai	Cossonay	Cossonay	Cossonay	Cossonay	Cossonay
Estue <sup>5</sup>					
Bieri			Byeria	Bieria	
S. Prothasius <sup>6</sup>	S. Protasio	S. Prothasii	S. Prothasio	S. Prothasio	S. Prothasii
Chanliva <sup>7</sup>					
Lavinie					Lavinie
S. Liberius <sup>8</sup>		S. Liberii			S. Liberio
Iens	Yens	Yens	Yens	Yens	Yens
Willerens	Villerens	Vuillerens	Vuillierens	Vuillerens	Wullierens

<sup>1</sup> Aujourd'hui : Chézard-Saint-Martin ; jadis : Saint-Martin aux Epines. *Rail* est probablement une erreur pour *Ruil*, forme française habituelle pour le Val-de-Ruz. (Cf. J. JEANJAQUET, « Que signifie Val-de-Ruz », dans la *Festschrift Louis Gauchat*, Aarau, 1926, p. 443, article que nous a aimablement signalé M. L. Montandon. ) M. Reymond (*Dignitaires*, p. 156) croit pouvoir identifier ce Saint-Martin avec la paroisse de Travers. Celle-ci, il est vrai, disparaît de nos tables au moment précis où apparaît Saint-Martin de Ruil ; il n'en est pas moins certain que cette paroisse appartenait au Val-de-Ruz, et nullement au Val-de-Travers.

La liste du Vatican, mais elle seule, signale, vers la fin du décanat de Neuchâtel, le « curatus de Mercos ». Il n'y faut pas chercher Vaumarcus, qui n'a jamais été paroisse, qui possédait simplement une chapelle, dépendante de la paroisse de Concise, et qui n'apparaît jamais sous la forme de Mercos, mais sous les désignations de *Valmarcuel*, *Val Marcui*, *Vaulxmarcus*. A s'en tenir aux paroisses qui manquent dans cette liste de 1275, bien qu'elles existassent certainement à cette date, on pourrait songer à Rances ; mais, s'il y a quelque parenté entre la fin de ces deux mots, la distance est malgré tout trop grande entre *mercos* et *rances* pour que nous puissions proposer cette identification.

<sup>2</sup> En réalité, il y a une abréviation ; M. Junod propose de lire : « Ruilis ».

<sup>3</sup> Les *Fontes rerum bernensium* (t. VIII, p. 441) ont transcrit : « S. Martini de Parmis ». En réalité, il faudrait lire plutôt : *de pramis*. C'est peut-être tout simplement une erreur de lecture pour : « de spinis ».

<sup>4</sup> Cf. ci-dessus, p. 290, n. 1, où il est question, entre autres, du chapelain d'Agiez.

<sup>5</sup> Etoy, dont le Cartulaire souligne — comme pour Cossonay et Bière, et c'est pourquoi ces paroisses sont énumérées en tête du décanat — qu'il s'y trouvait un prieuré, mais avec une paroisse annexée : « Prioratus cum parrochia ». Sauf dans la visite de 1416, qui n'en parle pas du tout, Etoy figure comme prieuré dans toutes les listes correspondant aux cases de cette ligne que nous avons laissées en blanc. Il faut en dire autant de Bière, avec cette différence que, cette fois-ci, c'est le Rôle alphabétique qui passe cette résidence sous silence.

<sup>6</sup> Saint-Prex. On admet que, depuis la Réforme, Saint-Prex fut une filiale d'Etoy.

1365	1397	1417	1453	1453-75	1493
<i>curatus de :</i>	<i>curatus de :</i>	<i>ecclesia par-</i> <i>rochialis de :</i>	<i>ecclesia par-</i> <i>rochialis :</i>	<i>cures de :</i>	<i>curatus de :</i>
		S. Martino in spinis	S. Martini in spinis	Sancti Mar- tini spinis	S. Martino in spinis
	Agie				Agyez
	Moncheranz	Moncherant	Moncherant	Monthecand <sup>9</sup>	Motherant
		Loculo <sup>10</sup>	Loculo <sup>11</sup>	Locutum	Loculo
				Lasaigue <sup>12</sup>	
Cossonay	Cossonay	Cossonay	Cossonay	Cossonay	Cossonay
			Estuel	Estrie	Estue
		Beria	Beria <sup>13</sup>		Beria
S. Prothasii	S. Prothasio				
	Lavignie	Lavignie	Lavigny <sup>14</sup>	Lavignie <sup>15</sup>	Lavignye
	S. Liberyo	S. Liberio	S. Liberius	S. Liberii	S. Liberii
Yens	Yens	Yens	Yens	Yens	Yens
Vullierens	Vuillerens	Vullierens <sup>16</sup>	Vuillerens	Vuillerens	Vullierens

Notre tableau permet de conclure que ce fut vraisemblablement déjà le cas dès 1400 environ.

<sup>7</sup> Chanivaz, qui n'est plus aujourd'hui qu'un domaine rural au bord du lac, au sud d'Allaman, près de l'endroit où l'Aubonne se jette dans le Léman.

<sup>8</sup> Saint-Livres.

<sup>9</sup> Corrigé par Lenzbourg en : « Montherand ».

<sup>10</sup> Le Locle avait une chapelle, qui est attestée dès 1351. (*Dict. hist. et biogr. de la Suisse*, art. *Le Locle*.)

<sup>11</sup> A la suite du titre : « De Loculo », on a ajouté, d'une écriture un peu plus récente : « Le Loucle ». (f. 71.)

<sup>12</sup> La Sagne n'est donnée comme paroisse que par le Rôle alphabétique. Elle dépendait primitivement du Locle, et n'aurait été érigée en paroisse, d'après le *Dict. hist. et biogr. de la Suisse*, qu'en 1499. Une chapelle y est signalée dès 1351 et encore lors de la visite de 1453 (« capella beate Catharine de la Saigue » ; f. 71<sup>v</sup>).

Voici les paroisses du décanat de Neuchâtel attestées par la Dispute de Lausanne de 1536 : « Vallorbe », « Baulmes », « Vujallaz » (Vugelles-la-Mothe), « Champvens », « Pygney et Sainte Croys », « S. Christofle et Mastoz », « Rances », « Ligneroules », « Ballaigue », « Arnex », « Orgnyez », « Saint Denys et Saint Loup », « Eseclepen », « Penthaz », « Dalliens », « Sulen », « Morrem », « Puliez », « Domp martin », « Fey », « Berchiez », « Vuarens », « Palyez », « Orsens », « Ursyns », « Yverdon », « Grissiez », « Essertines », « Cosalles sus Chavornex », « Espendes », « Chavornex » et « Bayœs. »

<sup>13</sup> Pour Bière comme pour Béroilles, le recès de la visite de 1453 n'a pas été entièrement rédigé ; seul le titre a été inscrit, puis ont été laissées en blanc les premières lignes, celles-là précisément où d'ordinaire le scribe précise s'il s'agit d'une église paroissiale ; mais tel était certainement le cas pour ces deux localités.

<sup>14</sup> Dans le texte (f. 263<sup>v</sup>) : « Ecclesia parochialis Lavigniacy, que dicitur esse filiola... ecclesie de Estuel » (Etoy).

<sup>15</sup> Le Rôle alphabétique porte : « Lavignie, membrum d'Espendes, montis Jovis », ce qui est une erreur, car Ependes relevait de l'abbaye du Lac de Joux. Par contre, c'était bien le Grand-Saint-Bernard qui avait, en 1416, la collature de Lavigny.

<sup>16</sup> En marge : « Vuilerens ».

1228	1275	1285	1356-58	<i>Idem</i>	1361
<i>parrochie</i> :	<i>curatus de</i> :	<i>curatus de</i> :	<i>curatus de</i> :	<i>curatus de</i> :	<i>curatus de</i> :
Mollens	Mollens	Mollens	Mollens	Mollens	Mollens
Torclens <sup>1</sup>					
Aples	Aples	Aples	Apples	Apples	Apples
Riveroula <sup>2</sup>		Riverola			Ruveroula
Panpinie	Panpygnye	Pampignye	Pampignye	Pampigney	Pampignye
Chablie <sup>3</sup>	Chabliz	Chablye	Chablye	Chablie	Chablie
Quarnens	Cuarnens	Cuarnens	Cuarnens	Cuarrens	Cuarnens
Lichaus <sup>4</sup>					
Sonarclens <sup>5</sup>					
Grancie	Grancie	Grancie			Grancie
Gollun	Gollons	Gollon			Gollion
Chiblie <sup>6</sup>	Chyblie	Chiblie	Chiblie	Chiblie	Chiblie
S. Christoforus <sup>7</sup>			Sancti Christofori	Sancti Christophori	Sancti Christofori
Berblens <sup>8</sup>					
Eschanens <sup>9</sup>					
Losnai	Lonay	Lognay	Lonay	Lognay	Lonay
Preverenges	Privengues	Preverenges	Preverenges	Priverynges	Preverenges
Jolens <sup>10</sup>		Jolens	Jolens	Jolens	Jolens
Tholochina	Talochina	Talochina			Talochina
Lulie <sup>11</sup>					

<sup>1</sup> Village depuis longtemps disparu, qui se trouvait au sud-est de Montricher.

<sup>2</sup> Reverolle.

<sup>3</sup> Chabiez ou Chaby, soit un quartier du village de L'Isle, celui qui se trouve sur la rive gauche de la Venoge et dans lequel s'élevait, alors, l'église paroissiale.

<sup>4</sup> La notice complète du Cartulaire est la suivante : « Lichaus que est Templi ». Il s'agit du village de La Chaux, qui appartenait aux Templiers et qui, après la suppression de cet ordre, passa aux chevaliers de Saint-Jean, dont ce fut la principale commanderie en pays romand. La visite de 1453 ne mentionne plus que la chapelle de La Chaux (« capella beati Michaelis de la Chaulx » ; f. 273) rattachée à la paroisse de Cossonay.

<sup>5</sup> Senarclens, qui était donc paroisse d'après le pouillé du Cartulaire, où cette localité fut ensuite biffée. La visite de 1453 mentionne la chapelle de Senarclens dans la paroisse de Cossonay. (« Capella de Sinarclens ». f. 272v.)

<sup>6</sup> Chibi ou Chibliez, village aujourd'hui disparu, où se trouvait anciennement l'église paroissiale d'Aclens.

<sup>7</sup> Village également disparu, entre Aclens et Vullierens. La liste de 1285 y relève la présence d'un prieuré.

<sup>8</sup> Bremblens, signalé dans la visite de 1453 comme chapelle dépendant des paroisses de Saint-Germain et de Lonay (f. 217).

<sup>9</sup> Echandens, qui, sous le nom de chapelle d'Echanens, figure, dans la visite de 1453, (f. 216), à propos de la paroisse de Saint-Germain, comme filiale de cette dernière (et de celle de Préverenges, ajoute le texte).

1365	1397	1416	1453	1453-75	1493
<i>curatus de :</i>	<i>curatus de :</i>	<i>ecclesia par- rochialis de :</i>	<i>ecclesia par- rochialis :</i>	<i>cures de :</i>	<i>curatus de :</i>
Mollens	Mollens	Mollens	Mollens	Mollens	Mollens
Aples	Apples	Apples Reveroula <sup>12</sup>	Aples Reverole <sup>13</sup>	Apples Reveroles	Apples Roverolaz
Pampignie Chabie	Pampignie Chabie	Pampigny Chabie	Pampigniacum <sup>14</sup> Lisle, alias Chibiez	Pampigniez Lisles, alias Chibres	Pampigny Chabie
Cuarnens	Cuarnens	Cuarnens	Cuarnens	Cuardned <sup>15</sup>	Cuarnens
	Grancie Gollion Chiblie	Grancie Gollom Asclens	Granciex <sup>16</sup> Goillon Acclens	Gransie Goillons Arlens	Grancia Gollion Chibye alias Acclens
Sancti Chris- tophori	Sancto Chris- toforo	Sancto Chris- toforo	S. Christofo- rus <sup>17</sup>	S. Christophori prop <sup>o</sup> Arlens	Sancti Chris- tofori
Lompnay	Lonay Preverenges	Lonay Preverenges	Lonay Preverenges	Lonay Preveranges	Lonay Preveranges
Jolens	Jolens Tholoschina	Jolens Tallochina	Jolens <sup>18</sup> Tholochine	Jolens Tolochina	Jolens vel de Morgia Tholochine

<sup>10</sup> Joulens, à l'ouest d'Echichens, ne comprend plus aujourd'hui que quelques maisons. M. Maxime Reymond (*Dict. hist. du cant. de Vaud*, t. II, p. 11) note que l'église paroissiale de Joulens servit au même titre pour la ville de Morges, lorsque, après la construction du château de ce nom, vers la fin du XIII<sup>me</sup> siècle, une cité se fut constituée dans la nouvelle enceinte fortifiée. Elle le demeura jusqu'après la Réforme. M. Reymond fait remarquer ailleurs que c'est également au profit de Morges que se dépeuplèrent Bremblens, Echandens Lully (*Dignitaires*, p. 156) et Tolochenaz (*Dict. hist. et biogr. suisse*, art. *Tolochenaz*).

<sup>11</sup> Lully, alors paroisse, mais qui descendit ensuite au rang de filiale de Lussy. Dans la visite de 1416, à la fin du paragraphe consacré à Lussy, est mentionnée, dans deux lignes qui furent ensuite biffées, la « cappella de Lulie ». La visite de 1453 signale de même Lully (*Lulliez*) comme filiale de Lussy ; (le texte précise : « ecclesia sive cappella beati Martini de Lulliez, filiola et membrum predictae parrochialis ecclesie de Lussiez » ; f. 307.)

<sup>12</sup> En marge : « Reverola ». <sup>13</sup> Dans le texte : « Reverola » (f. 257).

<sup>14</sup> Dans le texte : « Pampigny » (f. 245).

<sup>15</sup> Corrigé par Lenzbourg : « Cuarnens ».

<sup>16</sup> Dans le texte : « Grancier » (f. 266.)

<sup>17</sup> Dans le texte : « Sancti Christophori supra lacum de Acclens » (f. 267).

<sup>18</sup> La visite de 1453 note que les délégués de l'Evêque, après avoir examiné l'église de Joulens, visitèrent, le lendemain, celle de Morges : « capella (le texte précise : « ecclesia sive capella ») Morgie, filiola parrochialis ecclesie de Jolens » (f. 253<sup>v</sup>.)



1365	1397	1416-17	1453	1453-75	1493
<i>curatus de :</i>	<i>curatus de :</i>	<i>ecclesia par-</i> <i>rochialis de :</i>	<i>ecclesia par-</i> <i>rochialis :</i>	<i>cures de :</i>	<i>curatus de :</i>
	Lussie Columbier	Lussie Collonberio <sup>12</sup>	Lussiez Columberium su- pra Morgiam	Lussie Collomberii su- pra Morgiam	Lussye Collumberio
Sancto Sim- phoriano	Sancto Sim- phoriano	Sancto Sin- phoriano	S. Simphorianus su ra Morgiam	S. Simphoriani su ra Morgiam	S. Simphoriani supra Morgiam
Vufflens ca- stro	Vouflens ca- stro	Vouflens ca- stro	Voufflens ca- strum	Vuffleds ca- stro	Vofflens ca- stro
Dignens	Dignens	Dignens	Dynens	Dignens	Dignens Penthallaz
	Biroula	Berola Loco <sup>14</sup>	Reverole <sup>13</sup>	Birolas	
			Montrichier <sup>15</sup>	Montrichier <sup>16</sup>	
Monteriche- rio		Kunic Monrichiez	Kunitz <sup>17</sup> Montri- chier <sup>18</sup>	Köniz Montchrie prope Bernam	Kunis Rougisperg
		Ansoltin- guem <sup>19</sup>	Ansoltin- gen <sup>20</sup>	Ansoltingen	Ansoltingen
Berno	Berno	Berna	Bernum	Berna	Berno

<sup>11</sup> La liste de 1285 dit, par exception, non pas : « curatus », mais « archidiaconus de Berna ». Celle de 1361 écrit : « Plebanus de Berno », et celle de 1397 : « plebanus in Berno ».

<sup>12</sup> En marge : « Columberii ».

<sup>13</sup> Dans le texte : Reverola (f. 257).

<sup>14</sup> Le Lieu dont l'église dédiée à saint Théodule, était le centre paroissial de toute la vallée de Joux (*Dict. hist. du canton de Vaud*, t. II, p. 142). Dans la visite de 1453, elle est réduite au rang de filiale de la paroisse de L'Isle (« capella beati Theodoli de Loco » ; f. 244<sup>v</sup>).

<sup>15</sup> A Montricher est déjà signalée, dans la visite de 1416, une chapelle, filiale de Pampigny (« cappella de Monte Richerio »). Dans la visite de 1453 (f. 246<sup>v</sup>), après le titre : « Montrichier », la phrase commence comme d'habitude : « visitaverunt ecclesiam », et là encore le texte s'arrête juste avant le qualificatif que nous aimerions connaître, mais qui eût certainement été : « parrochiale ». Le Rôle alphabétique fait nettement de Montricher une paroisse, mais sans indication de l'appartenance à un doyenné, puisque, comme les deux précédentes, cette liste fait abstraction de la répartition décanale. Etant donnée cependant la situation géographique de Montricher, son rattachement au décanat d'Outre-Venoge ne saurait faire aucun doute.

<sup>16</sup> Voici les localités attestées dans ce même décanat par la Dispute de Lausanne de 1536 : « Cossonay », « Vullierens », « Mollens », « Riverolaz », « Cuorgnem » (= Cuarnens), « Grancier », « Gollion », « Lonay », « Preverenges », « Morge », « Tollochinaz », « Lucye », « Collumbiacy », « S. Simphoriani super Morgiis » et « Penthalaz ».

<sup>17</sup> Dans le texte : « ecclesia parrochialis domus in Kunitz » (f. 48).

<sup>18</sup> Dans le texte : « ecclesia parrochialis de Montericherio » (f. 47<sup>v</sup>).

<sup>19</sup> En marge : « Ansoltingen ». Le texte s'exprime comme suit : « ecclesia collegiata... una cum parrochiali ecclesia que est annexa, ut dicitur, prepositure ».

<sup>20</sup> Dans le texte : « ecclesia collegiata beati Mauricii de Ansoltingen », avec, mentionné quelques lignes plus loin, un « curatus ipsius ecclesie » (f. 35).

1228	1275	1285	1356-58	<i>Idem</i>	1361
<i>parrochie</i> :	<i>curatus de</i> :	<i>curatus de</i> :	<i>curatus de</i> :	<i>curatus de</i> :	<i>curatus de</i> :
Pipinnant <sup>1</sup>	Pimpines	Pimpines	Bimpliz	Bunpliz	Binpli
Balmes <sup>2</sup>	Balmis	Balmes	Balmis	Balmis	Binis
Nuneca <sup>3</sup>	Nuinica	Nuynica	Muerica	Nuenica	Novenca
Tornes <sup>4</sup>	Tornes		Curdon	Turdon	Cuerdon
Waltero <sup>5</sup>	Vualero	Vuallerro	Vuallerio	Walerio	Walierroux
Chilthorf <sup>6</sup>	Guitort	Quitort	Clistors	Clistors	Clistor <sup>7</sup>
Gercencse <sup>8</sup>		Quertesel	Guertense	Guercense	Gozensel <sup>9</sup>
Tierascher	Thiarasca	Tyarasqnam <sup>10</sup>			
Spiez	Spiez	Spiez	Spiez	S[p]iez <sup>11</sup>	Spiez
Booltingen	Woltingue <sup>12</sup>	Booltingue	Boutingues	Boutingues	Botenguem
Schercelin- gen <sup>13</sup>	Sierselingue	Sierselingue	Sertelingue	Sercelingue	Tierchelo- gen
Ceningen <sup>14</sup>	Ceningue	Ceningue			
Perpa <sup>15</sup>	Pelpe	Pelpe	Pelpe	Pelpe	Perpera
Windemis <sup>16</sup>		Vuindemes	Windemis	Windemis	Windemis
Arlinbach	Ellenbac	Ellembac	Herlembach	Herlenbach	Herlembach
Vultingen <sup>17</sup>	Utigue	Utingrre	Utinguen	Utiguen	Ultenguem
Bersvile <sup>18</sup>	Oubreville	Oubrevuille			
Duessime- nes <sup>19</sup>	Duabus Se- minis	Duabus Se- minis	Duabus se- minis	Duabus Se- minis	Duabus Se- minis <sup>20</sup>
Frutenges <sup>21</sup>	Frutingue	Frutingue	Fructinges	Frauttingses	Frutenges

<sup>1</sup> Bümpliz.

<sup>2</sup> Oberbalm.

<sup>3</sup> Neuenegg.

<sup>4</sup> Thurnen ou Kirchthurnen.

<sup>5</sup> Wahlern, près de Schwarzenbourg dont c'était l'église paroissiale.

<sup>6</sup> Kirchdorf.

<sup>7</sup> Cette liste de 1361 renferme en plus des deux *Clistor*, un *Cliscra* ou *Clistra* non identifiable.

<sup>8</sup> Gerzensee.

<sup>9</sup> C'est parce que, dans la table de 1361, les paroisses se suivent dans un ordre identique à celui des listes de 1356-58, qu'on peut affirmer que ce Gozensel doit désigner Gerzensee, et que, plus bas, Clistor n'est autre qu'Ueberstorf.

<sup>10</sup> Le texte, au lieu de dire, comme d'habitude : « curatus de... », s'exprime ainsi : « Tyarasaqum pro cura et prebenda ».

<sup>11</sup> Au f. 133 du manuscrit de la Bibliothèque nationale : « Espiez ».

<sup>12</sup> Assez souvent, dans les manuscrits de cette époque, le premier jambage du *v* est allongé en en-haut, verticalement, au point que le *v* ressemble alors à un *b* : Villar voallar devient Villar ballard (ci-dessus, p. 56) ; inversement, on trouve Vallens pour Ballens (ci-dessus, p. 56), Villens au lieu de Billens (p. 61), Viroula pour Biroula (p. 299). On peut, dans le Cartulaire, hésiter entre Chivlie et Chiblie ; entre Chavlie et Chablie. C'est trompé par cette particularité que M. Fetscherin (*Abh. d. histor. Vereins des Kantons Bern*, t. I, 251 sq.) a souvent écrit *bb*, là où l'original portait *w*.

<sup>13</sup> Scherzligen, qui comprenait aussi la partie de la ville de Thoune se trouvant sur la rive gauche de l'Aar. La visite de 1453 signale, comme filiale de Scherzligen, une chapelle de Sainte-Croix « ante oppidum Thunensem ». (f. 37<sup>v</sup>.)

<sup>14</sup> Einigen.

<sup>15</sup> Belp.

<sup>16</sup> Wimmis.

<sup>17</sup> Uttigen ; les *Fontes rerum bernensium* (t. II, p. 93) avaient identifié cette paroisse avec Fultigen près de Rüeggisberg.

1365	1397	1417	1453	1453-75	1493
<i>curatus de :</i>	<i>curatus de :</i>	<i>ecclesia par-</i> <i>rochialis de :</i>	<i>ecclesia par-</i> <i>rochialis :</i>	<i>cures de :</i>	<i>curatus de :</i>
Balmo	Balmo	Pinpillis Balmen	Pymplichs <sup>22</sup> Balmis <sup>24</sup>	Bimpliz <sup>23</sup> Balmis	Bimpliz Balmis
Nuwaneka	Nuenech		Nuwennech	Nöbemech <sup>25</sup>	Nuvenecg
Turndon	Thurdon	Turdem	Tornen	Turitii	Turnen
Valleron	Wallerren	Waleron	Suwalchenbourg <sup>26</sup>		Wallerren
Valdorf <sup>27</sup>	Clistro	Kistort	Kilchdorff	Kirchdorff	Kilchtorff
Gertense	Guertenser <sup>28</sup>	Gersensel Tyrager	Gertzensew Tiracher <sup>30</sup>	Geresesee <sup>29</sup> Tirasthen	Gertzensee Tirachier <sup>31</sup>
Spitz	Spiech	Spiech	Spietz	Spintz	Spyez
Boltinguen	Boltingen	Boltingen <sup>32</sup>	Boltingen	Boltingen	Boltingen
Scheczlingen	Scherzeier- inguen	Serselingen	Scherlingen	Seterlingen	Schrartzlin- gen
			Zeningen <sup>33</sup>	Zeningen	Zenigen
Pelpa	Pelpe	Pelpa	Belp		Belp
Wimemis	Windimis	Winimis	Wanmys	Vuinivis	Wimis
Erlenbach	Herlembach	Herlembach	Erlembach	Erlembach	Erlenbach
Uganguen	Ultinguen	Urtingen	Uctingen	Vuitingen	Utingen
		Obervuillez <sup>34</sup>	Oberwil	Obervil	Oberwil
Duabus Se- minis	Duabus se- minis	in Duabus seminis	In duabus Syminis	In duobus spinis	De duobus symnis
Frutingen	Frutengen	Fructingen	Fructingen	Fructingen	Frutingen

<sup>18</sup> Oberwil, dans le Simmenthal ; ne pas confondre avec Oberwil près de Büren.

<sup>19</sup> Zweisimmen.

<sup>20</sup> Le manuscrit porte en réalité : « duabus sem̄is ».

<sup>21</sup> Forme française de Frutigen.

<sup>22</sup> Voici le texte : « ecclesiam parrochiale[m] de Pymplichz visitaverunt, que dicitur esse filiola... ecclesie parrochialis de Kunitz » (f. 88). C'est la même formule que nous avons déjà rencontrée au sujet de Nidau (p. 281, n. 17).

<sup>23</sup> Exactement : « Bimplis, filiola de Kunitz ».

<sup>24</sup> Le titre porte : « Balmis, alias Balm », et le texte : « ecclesia parrochialis sancti Sulpitii de Balmis » (f. 100).

<sup>25</sup> Lenzbourg corrige : « Növenech ».

<sup>26</sup> Dans le texte : « Nigrocastro, alias Sulvalchenbourg » (f. 100).

<sup>27</sup> C'est aussi parce que cette liste de 1365 est identique à celle de 1356-58 quant à l'ordre dans lequel les paroisses se suivent, qu'on est en droit d'affirmer, si extraordinaire que cela puisse paraître, que Valdorf doit désigner Kirchdorf.

<sup>28</sup> Cette liste de 1397 parle en outre d'un « curatus de Gosensel ». A en juger par la table de 1361, ce doit être un doublet pour Gerzensee.

<sup>29</sup> Lenzbourg a corrigé : « Gertzesée ».

<sup>30</sup> Dans le texte : « ecclesia parrochialis sancti Martini in Tiracher » (f. 44).

<sup>31</sup> Dans la liste de 1493, Thierachern est mentionné une seconde fois sous cette forme : « curatus de Tryacar » (?).

<sup>32</sup> En marge : « Voltingen ».

<sup>33</sup> Zeinigen, font remarquer les *Fontes rerum bernensium* (t. II p. 93), est la prononciation encore en usage dans le peuple pour Einigen.

<sup>34</sup> En marge : « Obervuilliez ».

1228	1275	1285	1356-58	<i>Idem</i>	1361
<i>parrochie :</i>	<i>curatus de :</i>	<i>curatus de :</i>	<i>curatus de :</i>	<i>curatus de :</i>	<i>curatus de :</i>
Asshes <sup>1</sup>	Esse	Esse	Esse	Esse	Esse
Grindewalt			Engrindewalt <sup>2</sup>	Grindeval <sup>3</sup>	Grandivauz
Ibristorf		Ybristor	Yhristorff	Yristors	Clistor <sup>4</sup>
Cappella <sup>5</sup>					
Montcu- chin <sup>6</sup>	Muncuchi	Moncuchin	Montcuhcin	Mont Eci- chin	Moncuchin
Stega <sup>7</sup>	Steguen		Steig	Steig	Stenguen
	Blomesten <sup>8</sup>	Blomenten	Blosmeteyn	Blosmeteyn	Blomesten
	Mulimbert <sup>9</sup>	Mulimberc	Mullembeir	Mulember	Menlibor
	Liessingue <sup>10</sup>	Lensengue			
		Gurcellon <sup>11</sup>	Gurcellon	Guercellon	

<sup>1</sup> Aeschi.

<sup>2</sup> Le desservant de Grindelwald ne porte pas, dans cette table, le titre de curé, comme ceux des autres localités, mais celui de « rector ». La même dénomination se retrouve dans les deux colonnes suivantes, soit la 2<sup>me</sup> de 1356-58 et celle de 1361.

<sup>3</sup> Au f. 133 du manuscrit de la Bibliothèque nationale : « Grande Walt ».

<sup>4</sup> cf. p. 300, n. 9.

<sup>5</sup> Frauenkappelen.

<sup>6</sup> Guggisberg.

<sup>7</sup> Il ne s'agit pas de Gsteig à l'entrée du Pillon et du Sanetsch (dont la chapelle, filiale de Gesseney, fut consacrée, lors de la visite de 1453, le 19 juin), mais de Gsteig près d'Interlaken, vaste paroisse qui englobait alors tous les environs, jusqu'à Iseltwald d'une part et Lauterbrunnen de l'autre. (*Dict. hist. et biogr. de la Suisse*, art. *Gsteig*).

<sup>8</sup> Blumenstein.

<sup>9</sup> Dans cette liste du Vatican, Mühleberg figure une seconde fois, sous la dénomination : « curatus de Mulibert ». On y rencontre en outre un « curatus de Slembat », paroisse non identifiable, mais qui doit être l'une de celles qui manquent dans cette table, si on la compare aux colonnes voisines.

<sup>10</sup> Leissingen.

<sup>11</sup> Gurzelen. Il y eut, à l'origine, deux églises de ce nom : Ober-Gurzelen et Unter-Gurzelen, que l'évêque de Lausanne réunit, en 1272, sous la juridiction d'un seul curé. (*Dict. hist. et biogr. de la Suisse*, art. *Gurzelen*.)

<sup>12</sup> En marge, mais d'une main plus récente : « Ybrisdorf ».

<sup>13</sup> Dans le texte : « ecclesia parrochialis de Montecuchino » (f. 100<sup>v</sup>).

<sup>14</sup> Lenzbourg corrige : « Montcuthin ».

<sup>15</sup> Lenzbourg corrige : « Blumenstein ».

<sup>16</sup> Dans la liste de 1493, le « curatus de Mulerberg » est mentionné à deux places différentes du décanat de Köniz.

<sup>17</sup> Lenzbourg corrige : « Lenzigen ».

<sup>18</sup> La liste de 1397 renferme, dans le décanat de Berne, la paroisse de « Mirinca » (Meiringen) que nous omettons, car elle faisait partie du diocèse de Constance ; on y trouve en outre un curé de « Cherista », localité qui a peut-être quelque parenté avec l'énigmatique Clistra de 1361.

<sup>19</sup> Quelqu'un a, plus tard, écrit, à côté du titre : « Gurtzelen » (f. 45<sup>v</sup>).

<sup>20</sup> Dærstetten, siège d'un prieuré de chanoines de Saint-Augustin (attestations dans

1365	1397	1417	1453	1453)75	1493
<i>curatus de :</i>	<i>curatus de :</i>	<i>ecclesia par-</i> <i>rochialis de :</i>	<i>ecclesia par-</i> <i>rochialis :</i>	<i>cures de :</i>	<i>curatus de :</i>
Esche	Esse	Eschy	Eschy	Eschy	Eschi
Grendewalt	Grandeval		Grindewalt	Grindelvalt	Grindelvault
Ybrastorf	Ybristorf	Ybriscort <sup>12</sup>	Yberstorff	Yberstorff	Yberstorff
				Capellis pro-	
				pe Bernam	
Moncuchin	Montcuchin	Moncuchin	Montecuchi <sup>13</sup>	Montcuchin <sup>14</sup>	Montecucino
Steige	Steiger	Steich	Steig	Steig	Gesteig
	Bloumesteing	Bloumisteich	Plümesteing	Büesting <sup>15</sup>	Blomesten
Mulemberg	Molember	Molenberc	Mulemberg	Mullemberg	Mulenberg <sup>16</sup>
		Lensingen	Lenxingen	Linzingen <sup>17</sup>	Lensingen
Gutellon	Grutellon <sup>18</sup>	Gurchillen	Czulcerlen <sup>19</sup>	Curcellen	Curszellen
Thorententa <sup>20</sup>		Thorenheta	Terustaten	Terüstelen	
		Loyes <sup>21</sup>			
			Adelboden,	Adelboden <sup>23</sup>	Aldeboden
			alias Silva <sup>22</sup>		
				Interlacensis <sup>24</sup>	
					Rutigen <sup>25</sup>

le Cartulaire : « Tarenchat prioratus » ; dans la liste de 1275 : « Prepositus de Tarenchat » ; dans celle de 1285 : « prepositus de Tarencheta » ; dans celles de 1356-58 et de 1361 : « prepositus de Torentheta ». Le couvent se trouvait à Kloster, tandis que Dærstetten était en réalité le nom d'une paroisse réunissant plusieurs groupes d'habitations (*Dict. hist. et biogr. de la Suisse*, art. *Dærstetten*). Dans la liste de 1365 figure pour la première fois le « curatus de Thorentanta ». Cette même table signale enfin un « curatus de Vusitat » : d'après la place qu'il occupe par comparaison avec la liste de 1356-58, ce devrait être celui de Bümpliz.

<sup>21</sup> Laupen ; c'est la désignation qui a été d'ailleurs ajoutée en marge dans le recès de la visite de 1417. Dans celle de 1453, par contre, la « capella de Loyes » (dans le texte : « infra burgum de Loyes ») n'est plus qu'une filiale de Neueneegg (f. 98<sup>v</sup>). D'après Fetscherin (*op. cit.*, p. 392) et le *Dict. hist. et biogr. de la Suisse*, Laupen n'est devenu paroisse qu'à l'époque de la Réforme.

<sup>22</sup> Dans le texte : « alias in Silva » (f. 39<sup>v</sup>). A Adelboden, qui se rattachait primitivement à Frutigen, une église avait été construite en 1433. Frutigen protesta, mais le Conseil de Berne se prononça en faveur de la séparation (*Dict. hist. et biogr. de la Suisse*, art. *Adelboden*).

<sup>23</sup> Corrigé par Lenzbourg, sur un mot maintenant illisible.

<sup>24</sup> Le Rôle alphabétique est seul à mentionner cette cure. Par contre, les listes précédentes signalent toutes la Prévôté d'Interlaken. La visite de 1417 s'exprime ainsi : « visitaverunt ecclesiam Interlacensen, in qua est prepositus habens sub se 12 religiosos et sorores 60 ».

<sup>25</sup> La paroisse de Reutigen, érigée en 1480 (Fetscherin, *op. cit.*, p. 349), n'est mentionnée que dans cette liste de 1493. La visite de 1453 se contente de signaler, comme une filiale de Wimmis, la « capella beate Marie de Rötigen » (f. 34<sup>v</sup>). Cette liste de 1493 signale, tout à la fin du décanat de Köniz, un curé de « Corcelles ». Ce sera l'un des Corcelles rencontrés dans les décanats précédents, et qui se sera, par erreur, glissé dans celui de Berne. Ce pourrait être aussi une confusion avec Corcelles dans le Jura-Bernois ou enfin un doublet, sous forme francisée, de Gurzelen.

Les difficultés d'une édition du genre de celle que nous avons entreprise sont de deux sortes : les unes ont trait à l'identification de certaines localités, devenues méconnaissables sous la forme que nous ont léguée les manuscrits ; les autres concernent les principes à suivre quant à leur transcription. Nous avons, au moyen de notes placées au bas de nos tableaux, donné au premier de ces problèmes si ce n'est une solution irréfutable, du moins un essai d'explication plus ou moins plausible. Il nous reste, en terminant, à nous expliquer au sujet du second et à dire, sur un point ou l'autre plus fréquemment rencontrés, les règles que nous avons suivies.

Ce qui, à première vue, semble être nettement un *c* est parfois, en réalité, un *t* ; on peut hésiter entre : Actallens et Attalens, Boctens et Bottens, Uctingen et Uttingen et adopter la seconde manière d'écrire aussi bien que la première. Dans le manuscrit de Lausanne de 1356-58, on rencontre exactement la même graphie, pour les deux lettres que nous mettons en italiques, dans Mastoz, Ascens et Escuvillens, de telle sorte qu'on peut y voir aussi bien un *sc* qu'un *st*, mais être autorisé aussi, en vertu de la prononciation et de l'orthographe actuelles, qui ne doivent pas être sans racines dans la tradition, à trancher, suivant les cas, dans un sens plutôt que dans l'autre. Nous n'avons pas voulu écrire : « Astens » ou « Estuvillens », tandis que nous avons adopté « mastoz » ; mais on sera en droit, assez souvent, de substituer, dans nos colonnes, un *c* à un *t* ou *vice versa*.

Il est parfois difficile de dire si telle localité a été, par nos scribes, écrite en un mot ou en deux, et, dans le deuxième cas, s'il faut mettre ou non une majuscule au début du deuxième mot, lorsque (ainsi que c'est ordinairement le cas), le manuscrit n'a qu'une minuscule<sup>1</sup>. Nous avons adopté comme règle de mettre une majuscule lorsqu'il s'agit d'un nom propre : Vilar Vualar, Vilar Rabot, Domno Petro, Donna Tecla, tandis que nous avons écrit, avec une minuscule : Rubeo monte, Longa aqua, Alba ecclesia, Supra petram, Vouflens villa. On trouvera des exceptions, sur ce dernier point, dans les tableaux que nous avons présentés. Elles proviennent ou bien de ce que le scribe lui-même a procédé différemment, ou de ce que, faute d'avoir pu examiner l'original, nous nous en sommes tenu à une édition déjà parue ou en préparation, et dont l'auteur a suivi un principe différent du nôtre.

<sup>1</sup> On trouve aussi, exceptionnellement, une majuscule au milieu d'un nom écrit cependant très nettement en un seul mot (par ex. : MontRichier).

Le but poursuivi en publiant, avec la disposition adoptée, les tableaux qu'on vient de lire était double : permettre d'une part à l'historien qui les parcourra dans le sens vertical de se faire une idée de la composition des décanats de l'ancien diocèse de Lausanne à une date déterminée, et lui donner d'autre part, au moyen de la ligne horizontale consacrée, au travers des deux pages, à chacune des paroisses, un aperçu de l'histoire de ces dernières, depuis le début du XIII<sup>me</sup> siècle jusque vers la fin du XV<sup>me</sup>.

Il va de soi que, pour retracer l'évolution complète de ces communautés, bien d'autres documents sont à consulter. Si, pour plusieurs d'entre elles, spécialement dans les décanats de Saint-Imier et de Berne, le Cartulaire de Lausanne renferme la première mention qui nous soit conservée à leur sujet, beaucoup d'autres nous sont connues par des documents plus anciens. De nombreux renseignements isolés viennent ensuite s'intercaler entre nos listes, les complètent, les enrichissent et nous donnent des détails intéressants sur la vie de ces paroisses, dont nos tables ne fournissent que la sèche énumération.

Celles-ci présentent d'autre part d'incontestables lacunes. Telle paroisse fait défaut dans nos colonnes, qui cependant — on le sait par ailleurs — existait certainement à la date indiquée. Telle autre, à s'en tenir à nos listes, disparaît à un moment donné, pour reparaître plus tard, alors que rien ne permet de supposer qu'elle eût été temporairement supprimée. Comme ces tables ont été dressées ordinairement dans un but fiscal, c'est par des considérations spéciales — l'insolvabilité d'un curé, la vacance momentanée d'un bénéfice, l'absence du desservant — qu'il convient de chercher à expliquer ces lacunes. Il faut du moins éviter de déduire, dans chaque cas, du silence de nos listes ou du fait qu'une case est demeurée blanche, un argument négatif et considérer avant tout les conclusions positives qui se dégagent de nos colonnes.

La disposition que nous avons choisie, si elle avait ses avantages, offrait aussi des inconvénients. Il fallait grouper en deux pages douze colonnes ; pour nombre de paroisses à la dénomination un peu longue, nous avons dû employer deux lignes ou utiliser des caractères typographiques spéciaux. Il a fallu enfin recourir à quelques abréviations <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Notamment pour le mot *Sanctus*, qui entre si souvent dans la dénomination de nos localités. Dans les manuscrits, il est ordinairement écrit de la manière suivante : *s̄c̄s*, et l'usage veut qu'on réalise cette abréviation ; mais, faute de place, nous avons dû souvent nous contenter d'un *S*.

D'ordinaire, dans les publications de cette nature, on corrige dans le texte les erreurs manifestes, quitte à signaler en note la leçon fautive du manuscrit. Nous avons préféré reproduire dans nos colonnes la teneur exacte du document, abstraction faite de toute correction ultérieure qu'il aurait subie et sans en introduire nous-même aucune : d'une part, en effet, il est souvent malaisé de décider si telle forme est due à une erreur du scribe ou si elle ne répond pas à la manière d'écrire ou de prononcer de l'époque ; d'autre part, il était facile pour le lecteur de corriger une leçon visiblement fautive en jetant un coup d'œil sur les colonnes voisines.

Nous avons donné, au début de notre dernier article, alors que nous n'avions pas l'intention de lui consacrer une suite, un certain nombre de conclusions, qui se dégageaient non pas seulement des trois décanats publiés alors, mais aussi des six autres que nous produisons aujourd'hui. Ces conclusions s'appuyaient sur un examen un peu sommaire de tables que nous avons dressées depuis avec plus de minutie et plus de précision. C'est à l'édition désormais complète des renseignements fournis par nos douze listes sur les décanats et les paroisses de l'ancien diocèse de Lausanne qu'il faudra recourir pour trouver la preuve de ces déductions, pour les compléter, les préciser, et, au besoin aussi, pour les corriger.

En parlant de corrections, nous songeons principalement aux chiffres indiquant le total des paroisses contenues dans nos différentes tables. Il ne faudrait évidemment pas se contenter du travail simpliste consistant à additionner les noms compris dans les cases de nos colonnes. Nous avons indiqué déjà (p. 98, n. 2) certaines corrections qui s'imposent. On peut en signaler d'autres.

Il y a, dans nos tables, une paroisse ou l'autre dont l'identification n'est guère possible ou du moins très sujette à caution, et que, pour ce motif, nous nous sommes contenté de faire figurer en note : sans qu'on sache exactement de quel village il s'agit, il doit naturellement entrer dans le total. Il est des localités qui, lors d'une visite, ne sont pas qualifiées d' « *ecclesia parochialis* », mais pour lesquelles est indiqué tout de même le nom d'un curé : nous n'hésiterons pas à y voir des paroisses. Par contre, nous nous prononcerons en sens inverse lorsque, au milieu d'une énumération de curés astreints à verser un impôt, se rencontre le montant de la décime exigée « pour tel ou tel endroit », mention pour laquelle on semble avoir, intentionnellement, supprimé

le titre ordinaire de « curatus » : nous y verrons l'indice qu'il s'agit plutôt de villages ne possédant qu'une chapelle. Nous avons signalé deux cas (p. 281, n. 17 et p. 301, n. 22) dans la visite de 1453, où une église est dite à la fois paroissiale et filiale, et entre ces deux qualificatifs qui s'excluent en somme mutuellement, on est naturellement embarrassé de choisir. S'il est des cas où une paroisse cesse momentanément de figurer dans nos tables, ce qui semble indiquer que, pour des raisons qui nous échappent et qu'aucun document ne permet d'établir, elle a été temporairement supprimée, il est d'autres circonstances où, sans aucune hésitation, il faut suppléer au silence de nos listes (les 6 paroisses de la ville de Lausanne dans les deux visites et dans le Rôle alphabétique, la paroisse de Soleure dans la table de 1493, celle de Berne dans la liste de 1275, etc.). Faut-il prendre au pied de la lettre une attestation de laquelle il résulterait que telle bourgade avait simultanément deux églises paroissiales ? (Vufflens-la-Ville, p. 277, n. 14.) Faut-il compter pour deux des paroisses qui sont accouplées dans nos tables, c'est-à-dire placées sous la juridiction d'un seul curé ? Nous répondrons : oui, de même que nous n'hésiterons pas à regarder comme paroisses des localités qui, bien qu'absentes, sans que nous sachions pourquoi, de la liste du décanat auquel elles appartenaient, sont portées par contre comme relevant d'un curé, un peu plus bas, dans un appendice, sous quelque rubrique spéciale (Cf., p. 285, n. 13).

Quelles que soient les hésitations qu'on éprouve à formuler des précisions sur le point, après tout secondaire, du nombre exact de paroisses que comprenait le diocèse à telle ou telle date, les deux conclusions — celles-là plus importantes — que nous avons formulées dans notre dernier article demeurent :

Durant les trois siècles qui précèdent la Réforme, la répartition décanale des paroisses, dans l'ancien diocèse de Lausanne, est restée rigoureusement la même, à deux ou trois exceptions près : Penthalaz, qui, après avoir appartenu au doyenné de Neuchâtel, a été attribué à celui d'outre-Venoge ; Cheseaux, qui, assez naturellement, étant donnée sa position géographique, aux confins des deux décanats de Neuchâtel et de Lausanne, a passé, entre 1228 et 1275, du premier au second, et de même peut-être Morrens (Vaud).

Quant au nombre des paroisses, à défaut de statistiques rigoureusement précises, on peut du moins constater ceci : un fléchissement se manifeste durant le milieu du XIII<sup>me</sup> siècle, à s'en tenir à la nomen-

clature du Cartulaire et en admettant que toutes les églises qu'il indique comme paroissiales l'aient vraiment été ; puis, insensiblement, le chiffre se relève, grâce à l'érection de paroisses nouvelles, qui compensent peu à peu celles qui disparaissent. On en aura la preuve tangible en voyant, à la fin de plusieurs doyennés, les quelques cases nouvelles qui apparaissent dans la partie droite de nos tableaux, tandis que, dans le corps de ces derniers, d'autres lignes demeurent blanches. Malgré tout, cet accroissement, nul dans certains décanats, mais réel dans d'autres, en particulier dans celui de Berne, a été relativement minime, du moins si on le compare à celui qui devrait se produire au cours des siècles suivants et qui continue à se réaliser de nos jours.

